



# SAINT-CLOUD



Photo Dominique Bassinet

PARC DE ST-CLOUD

Mairie de Saint-Cloud

LES CASCADES

N° 128 - MARS 1973



## QUEST SERVICES

Recrute dactylos - sténos - secrétaires et vous propose  
des postes à PARIS et DANS VOTRE VILLE .

SE PRESENTER 21 AV. DE L'OPERA - PARIS 1<sup>er</sup>

Tél. 742 . 11.30 Metro Pyramides

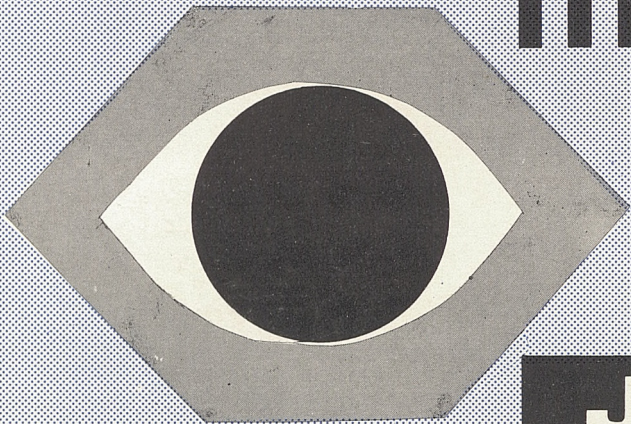
## BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602-04-37

# optique médicale



## J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2<sup>ter</sup> RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 602-03-99

## France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER  
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 602-65-15

## CARROSSERIE PASTEUR

Tole et plastique  
Peinture au four

21 rue Pasteur SAINT CLOUD  
602 45 40 & 825 77 47

CENTRE CHIRURGICAL

## Val d'Or - Saint-Cloud

4 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 602-59-66  
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale  
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -  
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

## A. D. S. Service de Blanchisserie

109, RUE TAHERE 92210 SAINT-CLOUD - TEL. : 603.78.91 et 92

### Blanchisserie

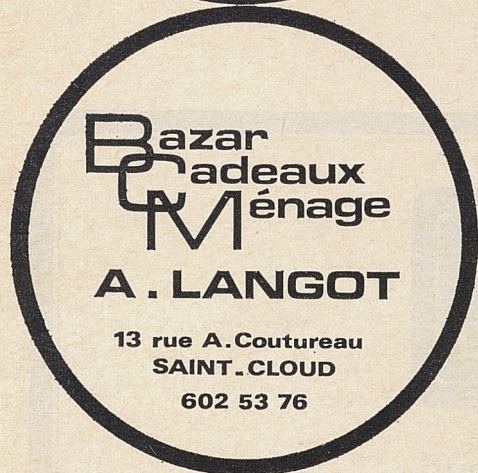
BLANCHISSAGE A LA PIECE  
BLANCHISSAGE AU POIDS (ESSORE ET MIS A PLAT)  
(A LA DEMANDE : SUPER ESSORE OU SECI)

### Teinturerie

NETTOYAGE A LA PIECE  
NETTOYAGE AU POIDS (SOUS PLASTIQUE MIS A PLAT)  
RAMASSAGE et LIVRAISON à DOMICILE 2 FOIS PAR SEMAINE  
(ouvert le lundi)

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES  
PRIERE DE TELEPHONER  
PENDANT LES HEURES DE FERMETURE, NOTRE  
"ROBOT" ENREGISTRE VOS APPELS SUR 603.78.91





BANQUE POPULAIRE  
DE LA  
REGION OUEST DE PARIS

**Banque  
Populaire**

82, bd de la République  
SAINT-CLOUD 602 65 19

- . INTERCARTE
- . DISTRIBANQUE
- . CHEQUES ESSENCE
- . LE TRENTE
- . MESSIDOR

exclusivités des  
banques populaires



# centre commercial des lycées

carrefour boulevard de la République  
rue Coutureau - avenue Foch



**FRUITS ET PRIMEURS**

**M. TORMOS**

Livraison à domicile gratuite

Tél. 825-18-60

65, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

**TÉLÉCLAIR-RADIO**



**Jean LECLERC**

Spécialiste couleur

42, boulevard de la République

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-55

**VILLA HENRI IV**

**HOTEL - RESTAURANT**

**MENUS — CARTE — RECEPTIONS**

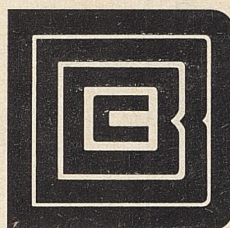
43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

602.59.30

TELEX 27.105F TXFRA /ref 205

**DE BAECQUE  
BEAU ET CIE**

banquiers  
des hommes  
et de leurs  
entreprises



à St Cloud  
4, Parc de Bearn

renseignements: téléphone: 602. 30.19



*Jeanine Rosset  
Christine Rosset*

danse classique - danse moderne  
gymnastique correctrice - relaxation

80, boulevard de la République — SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-20-37 et 567-54-41





LE MAIRE



15 mars 1973

*Le présent numéro du Bulletin Municipal est largement consacré au programme quinquennal d'équipements collectifs et au budget primitif de 1973 qui en marque la première étape. Après avoir recensé les besoins prioritaires des Clodoaldiens, après avoir adopté un plan d'occupation des sols qui constitue la charte du développement urbain des dix ou quinze prochaines années, après avoir procédé à de nombreuses acquisitions foncières (15.000 m<sup>2</sup> en deux ans), le Conseil Municipal a adopté un programme quinquennal d'équipements collectifs dont la réalisation sera poursuivie de 1973 à 1977. D'un montant de 55 millions de francs, ce programme comporte 31 opérations regroupées en 12 chapitres. Appliqué avec tenacité, financé par un recours modéré à l'impôt et par un appel raisonnable à l'emprunt, ce programme permettra à tous les habitants de Saint-Cloud de disposer des équipements collectifs que réclame notre temps.*

*Sur ce programme, le budget primitif de 1973, adopté le 10 février dernier par le Conseil Municipal, prévoit de réaliser une première tranche de 9,2 millions de francs dès cette année. Par-delà les travaux de la Commission Extra-Municipale des équipements collectifs, qui s'est réunie le 12 décembre 1972 et le 1<sup>er</sup> février 1973, tout le monde pourra suivre la réalisation des opérations programmées jusqu'à la fin de notre mandat. Certes, il a fallu faire des choix difficiles et renoncer à certaines opérations non-prioritaires, mais le travail de l'équipe municipale se trouve maintenant clairement précisé. Il sera conduit avec le souci permanent d'atteindre les objectifs qui viennent d'être chiffrés, programmés et coordonnés.*

*Quant au budget primitif de l'exercice 1973, il témoigne du désir de développer nos interventions en matière d'action sociale et en matière d'animation de la ville. L'évolution des revenus de la plupart des habitants permet d'accentuer l'effort de solidarité envers les plus déshérités, notamment les personnes âgées et les mal logés. Ainsi, d'année en année, l'effort de renouveau que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre se poursuit et s'amplifie.*

*Fortement appuyé sur les travaux des comités de quartier et des commissions extra-municipales, disposant maintenant de services plus efficaces, le Conseil Municipal va aborder la troisième année de son mandat avec le souci de travailler sans répit à l'amélioration de la qualité de la vie à Saint-Cloud.*

*Je souhaite que les informations et les propositions contenues dans ce Bulletin Municipal puissent servir de base de travail pour le prochain cycle de réunions et de discussions auquel j'espère que vous participerez sans cesse plus nombreux.*

*J.P. Fourcade*

---

J.P. FOURCADE



## SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Editorial de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud .....	3
<input type="checkbox"/> Le programme quinquennal d'équipements collectifs .....	5
I. — Commission Extra-Municipale du 12 décembre 1972 .....	6
II. — Délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier .....	7
III. — Commission Extra-Municipale du 1 <sup>er</sup> février 1973 .....	7, 8
IV. — Programme quinquennal d'équipement collectifs, première tranche 1973 .....	8
<input type="checkbox"/> Le budget primitif de l'exercice 1973 .....	9, 10, 11
<input type="checkbox"/> Conseils Municipaux :	
— Séance du 30 novembre 1972 .....	11
— Séance du 25 janvier 1973 .....	12
— Séance du 10 février 1973 .....	13, 14
<input type="checkbox"/> Participation de la population à l'activité municipale .....	14, 15, 16, 17
<input type="checkbox"/> Calendrier des comités de quartier et commissions extra-municipales .....	18
<input type="checkbox"/> Interview de Monsieur le Commissaire de Police .....	17, 18
<input type="checkbox"/> Résultats des élections .....	19
<input type="checkbox"/> Organigramme de la Mairie .....	20
<input type="checkbox"/> Manifestations communales .....	21
<input type="checkbox"/> Activités culturelles .....	22
<input type="checkbox"/> Informations pratiques .....	23
<input type="checkbox"/> Sécurité Sociale .....	24
<input type="checkbox"/> La vie des associations .....	25, 26
<input type="checkbox"/> Divers .....	27
<input type="checkbox"/> Distinctions honorifiques .....	27
<input type="checkbox"/> Sports .....	28, 29
<input type="checkbox"/> Etat-civil - Nécrologie .....	30

Les photos sont de MM. Dominique Bassinet, François Faivre d'Acier, Daniel Marchand.

### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 0,50 F

#### Abonnements

Annuels .....	2 F
De soutien .....	5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64



# **LE PROGRAMME QUINQUENNAL D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

Pour doter la Ville de Saint-Cloud, qui comptera 35 000 habitants en 1980, de tous les équipements nécessaires à une vie sociale normale, le Conseil Municipal a longuement étudié un programme dont la réalisation se poursuivra de 1973 à 1977, chaque budget annuel prévoyant une tranche d'acquisitions foncières et de travaux. Ce programme a fait l'objet de deux réunions de la commission extra-municipale constituée à cet effet, le conseil municipal l'a adopté le 25 janvier 1973, la première tranche a été incluse dans le budget primitif de 1973. On trouvera ci-dessous le dossier complet de ce programme quinquennal.

**I. — PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME**  
(compte rendu de la Commission Extra-Municipale tenue en Mairie le 12 décembre 1972).

**II. — PROGRAMME ADOPTE LE 25 JANVIER 1973  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

**III. — TRANCHE 1973 DU PROGRAMME QUINQUENNAL**  
(compte rendu de la Commission Extra-Municipale tenue en Mairie le 1<sup>er</sup> février 1973).

**IV. — TABLEAU DES OPERATIONS RETENUES DANS  
LE BUDGET D'EQUIPEMENT DE 1973.**



## I. — COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU 12 DECEMBRE 1972

Le 12 décembre 1972, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, s'est tenue la réunion de la Commission Extra-Municipale spéciale destinée à présenter aux habitants de la ville de Saint-Cloud le Plan Quinquennal 1973-1977 d'équipements étudié en novembre dernier par le Conseil Municipal et qui prendra effet, après adoption définitive par le Conseil en 1973.

Après avoir rappelé que la politique de la Municipalité avait eu pour objet, ces deux dernières années, d'assainir la situation financière, de recenser les besoins de la population ainsi que les moyens à notre disposition, et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de gestion, le Maire, M. FOURCADE, a présenté le programme en expliquant :

- la nécessité d'un programme quinquennal d'équipements ;
- le contenu de ce programme, l'ordre de grandeur des dépenses et leur répartition ;
- les méthodes de financement.

### 1) TOUT D'ABORD, POURQUOI FAIRE UN PLAN QUINQUENNAL D'EQUIPEMENTS ?

Parce qu'équiper une ville d'une manière satisfaisante exige un examen exhaustif des besoins et des projets, parce qu'il faut planifier pour éviter des décisions au coup par coup visant à parer au plus pressé, et enfin parce que les moyens d'action étant limités, il est indispensable de procéder à des choix de façon à accroître les efforts sur les secteurs prioritaires. Toutefois le plan d'équipement, qui constitue un essai de politique cohérente, doit rester suffisamment souple pour permettre certains aménagements en cours d'exécution.

**L'examen des grandes masses montre que l'effort prioritaire de la Municipalité va porter :**

- sur les équipements scolaires,
- sur la voirie et l'éclairage,
- sur les équipements sanitaires et sociaux ainsi que sur les logements à caractère social.

Plus globalement, une liste de trente opérations prioritaires a été dressée.

### 2) LE CONTENU DU PROGRAMME, L'ORDRE DE GRANDEUR DES DEPENSES ET LEUR REPARTITION

Les travaux se feront par tranches annuelles, en fonction des urgences, et la Municipalité envisage de consacrer à chaque tranche de 9 à 12 millions de francs, soit 55 millions en 5 ans.

I. — Le premier chapitre du programme concerne les ACQUISITIONS FONCIERES indispensables si l'on veut disposer des terrains nécessaires au fur et à mesure des besoins d'implantation d'équipements tels qu'écoles, foyers, centres sportifs, etc. Un problème : les terrains sont très chers à Saint-Cloud d'où la nécessité de consacrer 6,90 % des dépenses à cet effet.

II. — LA VOIRIE ET L'ECLAIRAGE. Le budget de réfection des rues sera le double de celui de 1972 car ce problème devient crucial à Saint-Cloud. Les dépenses de ce chapitre représentent plus de 11 % du programme.

III. — L'ASSAINISSEMENT. 200.000 francs y seront consacrés chaque année.

IV. — L'EQUIPEMENT ADMINISTRATIF consiste à agrandir la Mairie et à la doter d'une gestion moderne, ce qui sera fait dans le cadre de la rénovation du Centre (mais d'une façon non-prioritaire). Un nouvel Hôtel des Postes dont la réalisation est envisagée dans un avenir relativement proche viendra compléter notre équipement administratif.

V. — LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES. — 5 millions seront consacrés aux écoles maternelles ; 6,5 millions serviront à restructurer les écoles primaires ; 2,7 millions permettront de lancer par la suite le cinquième groupe scolaire sur le terrain des Pompes Guinard ou sur le terrain Cartigny.

Ainsi 25 % du budget seront consacrés aux écoles, qui exigent une restructuration totale. Des plans ont été présentés par différents architectes et adoptés par la Municipalité.

VI. — Au chapitre « SPORTS », il convient de noter que l'aménagement du stade quai Carnot va être entrepris, et qu'un projet d'installations sportives sur le Réservoir de l'Avre sera mené à bien si les négociations avec la ville de Paris le permettent.

VII. — EQUIPEMENTS CULTURELS. Les 4 millions qui y sont consacrés sont destinés à la création d'une salle « polyvalente » de 4 à 500 places.

VIII. — Le budget des EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX, qui est de 6 millions permettra les constructions :

- d'une crèche près de Stella Matutina ;
  - d'une deuxième crèche dans le cadre de la rénovation du Centre ;
  - d'un foyer-logement pour personnes âgées, boulevard de la République ;
  - d'un centre social à la Porte Jaune ;
- et la participation de la ville à la réfection de l'hospice Lelégard.

IX. — D'autre part 176 LOGEMENTS SOCIAUX sont envisagés, sans compter les logements prévus dans le cadre de la rénovation du Centre.

X. — ESPACES VERTS ET PARKINGS. La Municipalité souhaite créer des squares, des jardins et des parkings publics et y consacra 2 millions de francs.

XI. — 2,3 millions sont aussi réservés par la Municipalité à sa PARTICIPATION A DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX et NATIONAUX tels que, par exemple, les cimetières et les transports.

XII. — Le XII<sup>e</sup> chapitre du plan constitue le poste destiné au règlement en capital des dettes contractées pour la réalisation du plan (remboursement des emprunts).

### 3) LES METHODES DE FINANCEMENT

a) Le premier moyen utilisé va consister à continuer à réduire la part du **budget de fonctionnement** de façon à consacrer à l'équipement une place plus importante.

b) La deuxième solution, complémentaire, est le **recours à l'emprunt** et à la **demande de subventions**. La Municipalité compte emprunter environ 3 millions par an et pense que les subventions atteindront 1,5 à 2 millions ; pour cela elle fera appel à l'Etat et à la Caisse des Dépôts et Consignations. Il faut noter que malgré l'augmentation sensible de l'endettement de la ville, il n'y aura aucun épuisement des possibilités d'emprunt.

c) Mais il est bien évident que la création de nouveaux équipements entraîne, en plus des investissements qu'il faudra financer, une augmentation assez sensible des frais de fonctionnement, à la charge de la ville, ce qui exige un effort financier supplémentaire. En conséquence la Municipalité propose en troisième lieu **l'augmentation modérée mais régulière de la pression fiscale**. La progression serait de 8 à 10 % par an.

À la suite de l'exposé de M. FOURCADE de nombreuses questions ont été posées.

Quatre problèmes principaux ont été évoqués, ce sont :

- la question des logements sociaux ;
- les nouvelles implantations commerciales ;
- les problèmes de voirie ;
- les activités culturelles.

Pour les LOGEMENTS, et afin d'éviter toute ségrégation sociale à Saint-Cloud, la Municipalité va favoriser l'implantation de logements HLM ainsi que celle de logements intermédiaires entre la catégorie « grand luxe » et les HLM. Le rythme de construction de logements sociaux sera en progression de 50 % par rapport à la décennie précédente.



En deuxième lieu, M. FOURCADE a répondu aux questions concernant l'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE SAINT-CLOUD en expliquant que la Municipalité souhaite favoriser le regroupement des commerces en plusieurs points de la ville mais qu'il n'y aura aucune intervention municipale, ni financière, ni juridique, les activités commerciales ressortissant des initiatives privées. Seuls des dispositifs d'urbanisme (coefficients d'occupation des sols plus favorables) seront adoptés pour faciliter la restructuration du commerce à Saint-Cloud.

Le budget consacré à la VOIRIE, bien que très important, a été jugé sous-estimé par de nombreux intervenants. M. FOURCADE envisage qu'un effort supplémentaire puisse être entrepris dans les premières années du plan. Il a précisé que les travaux consisteraient à refaire complètement un certain nombre de rues et non à « reboucher des trous » ce qui ressort du budget de fonctionnement (travaux d'entretien).

En réponse à une suggestion visant à employer certains locaux des bureaux de la colline pour avoir une salle polyvalente destinée aux ACTIVITES CULTURELLES, M. FOURCADE a expliqué que ces locaux étaient en général trop chers et trop excentrés, et que, pour résoudre ce problème, il fallait 2.500 à 3.000 m<sup>2</sup> de terrain. Il envisage de consulter les différentes associations pour connaître leur opinion à ce sujet.

En conclusion, M. FOURCADE a indiqué qu'une nouvelle réunion aurait lieu fin janvier ou au début février pour présenter la tranche 1973 du plan qui va être arrêtée définitivement par les Adjointes et les Commissions du Plan et des Finances.

## II. — DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JANVIER 1973

Le Conseil Municipal,

Considérant que le recensement des besoins en équipements collectifs de la ville, résultant des réunions des comités de quartiers et des commissions extra-municipales, permet de dresser la liste des priorités en ce domaine,

Considérant que le retard pris à Saint-Cloud en matière d'équipements collectifs oblige la ville à consacrer chaque année une partie importante de son budget à des travaux neufs et qu'il importe de bien programmer ces travaux pour éviter des dépenses inutiles,

Considérant que le niveau actuel de l'endettement de la ville permet de recourir à l'emprunt pour financer, à raison de 3 millions de francs par an environ, ces travaux neufs,

Considérant qu'une stricte gestion du budget de fonctionnement permettra au cours des prochaines années, comme en 1971 et 1972, de transférer des sommes importantes à la section d'investissements, sans trop alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises,

Considérant que l'examen approfondi des dossiers de travaux neufs, permettra de bénéficier dans de meilleures conditions des subventions de l'Etat, du district et du département et qu'en conséquence l'effort de la commune sera facilité par une bonne programmation des équipements,

Sur proposition de M. le Président Rapporteur de la Commission du plan,

et avec l'avis favorable de M. le Président Rapporteur de la Commission des Finances,

DECIDE

d'adopter un programme quinquennal d'équipements collectifs chiffrés à 55 millions de francs, répartis en 31 opérations regroupées en 12 chapitres et dont la réalisation s'étalera sur les exercices de 1973 à 1977.

Ce programme d'équipements collectifs est le suivant :

## III. — COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER

Le jeudi 1<sup>er</sup> février, la réunion de la Commission extra-municipale du Plan et des équipements collectifs avait pour but de présenter aux habitants de Saint-Cloud la tranche 1973 des projets d'équipements contenus dans le programme quinquennal 1973-1977.

Chapitres	Opérations	En millions de francs
I	<b>ACQUISITIONS FONCIERES</b> .....	4
	N° 1 Acquisition de terrains réservés au P.O.S.	
II	<b>VOIRIE</b> .....	6,5
	N° 2 Réfection totale de chaussées, de trottoirs et de parkings.	
	N° 3 Modernisation de l'éclairage public.	
	N° 4 Création de voies nouvelles (prolongation de la rue du Calvaire et de la rue de l'Yser).	
III	<b>ASSAINISSEMENT</b> .....	1
	N° 5 Egoûts.	
IV	<b>EQUIPEMENT ADMINISTRATIF</b> .....	1,5
	N° 6 Extension des services municipaux dans le cadre de la rénovation du centre.	
	N° 7 Equipement et modernisation des bureaux.	
V	<b>EQUIPEMENT SCOLAIRE</b> .....	14,2
	N° 8 Ecole maternelle de Montretout.	
	N° 9 Ecole primaire des Côteaux.	
	N° 10 Ecole maternelle des Côteaux.	
	N° 11 Ecole maternelle du Centre.	
	N° 12 Ecole primaire du Centre.	
	N° 13 Ecole primaire de Montretout.	
	N° 14 Ecole primaire du Val d'Or.	
	N° 15 Participation à l'opération Guinard.	
VI	<b>EQUIPEMENT SPORTIF</b> .....	3
	N° 16 Réfection du stade du quai Carnot.	
	N° 17 Aménagement d'un stade sur le terrain de l'Avre.	
VII	<b>EQUIPEMENT CULTUREL</b> .....	4
	N° 18 Construction d'une salle polyvalente de 500 places.	
VIII	<b>EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL</b> .....	6,4
	N° 19 Construction d'une crèche av. Foch (près Stella Matutina).	
	N° 20 Participation à la réfection de Lélégard.	
	N° 21 Construction d'un centre social à Montretout (Porte Jaune).	
	N° 22 Construction d'une crèche (dans le cadre de la rénovation du Centre).	
	N° 23 Foyer-logement pour personnes âgées.	
IX	<b>CONSTRUCTIONS SOCIALES</b> .....	4,5
	N° 24 H.L.M. marché de Montretout.	
	N° 25 H.L.M. rue du 18 Juin.	
	N° 26 Logements de fonction rue du Mont Valérien.	
	N° 27 Logements sociaux dans le cadre de l'opération Guinard.	
X	<b>URBANISME - ESPACES VERTS - PARKINGS PUBLICS</b> .....	2
	N° 28 Espaces verts et plantations d'arbres le long des voies et dans le cimetière.	
	N° 29 Aménagements de parkings publics.	
XI	<b>PARTICIPATION A DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS NATIONAUX, DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX ET INTERCOMMUNAUX</b> .....	2,3
	N° 30 Cimetière - transports - équipements scolaires.	
XII	<b>REGLEMENT EN CAPITAL DES DETTES COMMUNALES</b> .....	5,6
	N° 31 Annuités de remboursements.	
		55



La tranche 1973 a été arrêtée :  
 — en fonction des disponibilités en terrains et des possibilités financières de la Municipalité ;  
 — de manière à avoir le minimum d'incidences sur le budget de fonctionnement déjà relativement important ;  
 — en tenant compte des souhaits des habitants et des priorités qu'ils ont exprimées.

Notons que les opérations à engager dans le cadre de la rénovation du Centre ne figurent pas dans ce programme.

#### I. — LES ACQUISITIONS FONCIERES

1 million leur sera consacré en 1973. Il s'agit, soit de terrains à utiliser immédiatement, soit de « réserves » qui permettront dans l'avenir d'implanter de nouveaux équipements. Le budget de 1972 était déjà de 3 millions de francs.

Cette année la Municipalité va acquérir :

- 230 m<sup>2</sup> jouxtant le C.E.S. ;
- 202 m<sup>2</sup> attenant à l'école de Montretout.
- une parcelle de 1.500<sup>m</sup> sur un terrain de 9.000 m<sup>2</sup> situé boulevard de la République, là où sera implanté le nouvel Hôtel des Postes.

Notons que la plupart des équipements réalisés en 1973 seront implantés sur des terrains déjà acquis et affectés.

#### II. — LA VOIRIE

Budget : 1,5 million.

Ce secteur était déjà considéré comme prioritaire mais à la suite de nombreuses demandes, un effort supplémentaire sera consenti. La Municipalité a décidé d'augmenter encore la part du budget de 1973 consacrée à la réfection et à l'entretien des voies publiques.

Il est difficile de préciser dès maintenant les rues qui seront refaites. Une première liste avait été arrêtée mais les PTT ont demandé l'autorisation de faire des sondages pour améliorer les installations téléphoniques, spécialement dans le quartier de Montretout. L'effort portera essentiellement sur le quartier des Côteaux et celui de Montretout.

#### III. — ECLAIRAGE

Budget : 0,1 million.

L'éclairage de la rue des Tennerolles, en partie de la rue Tahère, de la rue Sevin Vincent et des rues adjacentes, sera modernisé.

#### V. — ASSAINISSEMENT

Budget : 0,2 million.

Le programme de cette année consistera essentiellement en la création d'un égoût qui longera la voie de chemins de fer, parallèle à la rue Gounod.

#### VIII, IX, X, XI. — L'EQUIPEMENT SCOLAIRE.

#### VIII. — ECOLE MATERNELLE DE MONTRETOUT

Budget : 0,5 million.

4 classes nouvelles vont être créées cette année.

#### IX. — ECOLE PRIMAIRE DES COTEAUX

Budget : 1 million.

Le problème est déjà ancien : cette école n'a pas de cuisine et la cantine fonctionne dans de très mauvaises conditions. Une véritable cantine d'une capacité de 260 couverts va donc être construite en récupérant des locaux mal occupés et des terrains mal utilisés dans l'enceinte même de l'école.

#### X. — ECOLE MATERNELLE DES COTEAUX

Budget : 0,250 million.

Cette école doit être entièrement reconstruite. Le coût total de l'opération sera de 3 millions. Il s'agira de déplacer les anciens bâtiments pour pouvoir créer de nouveaux locaux au même endroit. Les travaux commenceront sans doute au troisième trimestre de 1974. Cette année la part du budget qui y est consacrée servira au financement des projets des architectes et des travaux de sondages.

#### XI. — ECOLE MATERNELLE DU CENTRE

Budget : 0,250 million.

Une extension est prévue ; il y aura probablement deux classes supplémentaires dès que le C.E.S. aura disparu du Centre, mais cela pose de très gros problèmes techniques.

#### XVI. — EQUIPEMENT SPORTIF

Budget : 0,7 million.

Le stade a été mutilé par la réfection du quai Carnot. Il va donc être refait. Le terrain de football, quatre pistes d'athlé-

tisme, des vestiaires et des sanitaires convenables vont être aménagés.

#### XVIII. — EQUIPEMENT CULTUREL

Budget : 0,250 million.

Une salle polyvalente divisible par des jeux de rideaux et de cloisons coulissantes, va être mise à l'étude cette année. Elle sera sans doute implantée rue du Mont-Valérien.

D'autre part, un « mille-club » a été offert à la ville de Saint-Cloud par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

#### XIX, XXIII, XXIV. — DOMAINE SOCIAL

#### XIX. — CRECHE PRES DE STELLA MATUTINA

Budget : 1 million.

L'architecte désigné a présenté son dossier la dernière semaine de décembre. La crèche aura 60 lits et comprendra 3 logements. Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département aideront à sa réalisation.

#### XXIII. — FOYER-LOGEMENT POUR PERSONNES AGEES

Budget : 0,4 million.

Un foyer-logement de 80 lits va être construit par une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, à l'angle de la rue Henri-Regnault et du boulevard de la République. Son budget de fonctionnement sera équilibré. Le foyer fonctionnera par un système de loyer mensuel et sera ouvert à tous. Cette opération conditionne la restauration de l'Hospice Lelégard.

#### XXIV. — CONSTRUCTION D'UN H.L.M. A MONTRETOUT

Budget : 0,6 million.

La Mairie, propriétaire du terrain, va participer à l'édification d'un H.L.M. de 70 logements sur le marché. Un parking est prévu et desservira le marché qui, modernisé et couvert, sera bien entendu, maintenu.

#### XXVIII. — ESPACES VERTS

Budget : 0,3 million.

L'équipement a prévu une certaine somme qui permettra de planter des arbres boulevard de la République et quai Carnot. L'effort de la ville portera donc sur d'autres voies, notamment aux Côteaux et à Montretout.

#### XXX. — PARTICIPATION A DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS DEPARTEMENTAUX ET NATIONAUX

Budget : 0,250 million.

La plus grande partie du budget consacré à ces équipements sera consacrée à l'étude d'un projet de cimetières inter-communal et à l'amélioration des transports inter-communaux.

#### XXXI. — ANNUITES DE REMBOURSEMENT

Budget : 0,9 million.

La dette municipale augmentera d'environ 80.000 à 100.000 F par an mais il n'y aura aucun épuisement des possibilités d'emprunt. L'opération a été calculée de manière à ne pas compromettre la situation financière de la ville.

### IV. — PROGRAMME QUINQUENNAL D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS

#### 1<sup>re</sup> tranche 1973

Opération n°	1	Acquisition foncière .....	1	million
	2	Voirie .....	1,5	million
	3	Eclairage .....	0,1	million
	5	Assainissement .....	0,2	million
	8	Ecole maternelle Montretout ..	0,5	million
	9	Ecole primaire des Côteaux ..	1	million
	10	Ecole maternelle des Côteaux ..	0,250	million
	11	Ecole maternelle du Centre ..	0,250	million
	16	Réfection stade Carnot .....	0,7	million
	18	Equipement culturel : étude préalable salle polyvalente ..	0,250	million
	19	Crèche Stella Matutina .....	1	million
	23	Foyer-logement pour personnes âgées .....	0,4	million
	24	Constructions HLM Montretout	0,6	million
	28	Espaces verts .....	0,3	million
	30	Participation à des équipements collectifs département.	0,250	million
	31	Annuités de remboursement ..	0,9	million
		TOTAL .....	9,2	millions



## LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1973

Le budget primitif pour l'année 1973 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de ..... 45 275 032,07 F en augmentation de 20 % environ par rapport au budget primitif de l'année 1972.

La section d'investissement s'élève à . 12 962 00,87 F en augmentation de 25 %

et la section de fonctionnement à .... 32 313 031,20 F en augmentation de 19 % par rapport à 1972.

Mais il s'agit de mouvements budgétaires qui comprennent à la fois des mouvements réels (des dépenses et des recettes effectives) et des mouvements d'ordre. En outre, les chiffres indiqués ci-dessus comprennent le budget d'assainissement qui constitue un budget autonome annexé au budget de la Ville.

Pour la clarté de l'exposé il ne sera par la suite tenu compte que des dépenses et des recettes effectives et le budget d'assainissement qui s'élève à 591 188,42 F sera examiné par la suite.

En mouvements réels le budget de l'année 1973 s'élève à la somme de .. 27 876 329,80 F en augmentation de 22 % par rapport au budget primitif précédent.

Deux observations importantes :

— En recettes la section d'investissement représente en 1973, 23 % du budget total contre 22 % en 1972 et 7 % en 1971.

— En dépenses cette section représente en 1973, 45 % du total des dépenses s'établissant au même niveau qu'en 1972 contre 24 % en 1971.

Il est à remarquer que les pourcentages de 1972 et 1973 sont en recettes très voisins (23 % et 22 %) et identiques en dépenses (45 %).

Le budget de la Ville présente donc la physionomie souhaitée par le Conseil Municipal qui, depuis son élection, a manifesté son désir de donner une part prépondérante aux dépenses d'équipement, ces dernières représentant presque la moitié du budget total en 1973 et 1972 contre 24 % en 1971. En recettes, le financement est assuré par parts sensiblement égales par les recettes propres de la section d'investissement et par les prélèvements sur les recettes de la section de fonctionnement.

Par rapport à 1972, les dépenses d'investissement s'accroissent de 25 % et les dépenses de fonctionnement de 19 %. A noter que les dépenses de fonctionnement prévues pour 1973 (15 142 047,59 F) resteront inférieures à celles de l'ensemble du budget de 1972 (budget primitif et budget supplémentaire : 15 716 027 F).

L'augmentation importante des dépenses de fonctionnement en 1973 par rapport au budget primitif de 1972 (19 % au lieu de 6 %), malgré notre désir à tous de la limiter au maximum, appelle une explication :

Cette augmentation de 19 %, 2 510 000 F en valeur absolue, se répartit de la façon suivante entre les différents chapitres du budget :

— Frais de personnel .....	30 %
— Subventions .....	27 %
— Travaux d'entretien .....	13,5 %
— Frais financiers .....	13,5 %
— Prestations pour tiers .....	13,7 %
— Divers .....	2,3 %
TOTAL .....	100 %

Ainsi, on peut constater que l'augmentation la plus forte se rapporte aux frais de personnel et aux subventions (+ 57 %) représentant 11 % dans l'augmentation globale de 19 %, et que les autres chapitres (+ 43 %) n'interviennent que pour 8 % dans l'augmentation de 19 %.

En ce qui concerne le personnel, vous savez combien la Ville était sous-administrée à notre arrivée (une quarantaine d'emplois étaient vacants). Au cours de l'année 1972, la Municipalité s'est efforcée de remédier à cette situation et l'effectif réel est passé de 150 en 1971 à 170 au 1<sup>er</sup> janvier 1973, ce qui a eu pour effet de nécessiter un relèvement substantiel des crédits de personnel (+ 17,5 %). Sur ce pourcentage, 7,5 % représentent les augmentations de salaires accordées en 1972.

Quant aux subventions, elles représentent dans le budget de 1973 un chiffre un peu supérieur à deux fois le montant inscrit au budget primitif de 1972.

Notamment la subvention au Bureau d'Aide Sociale passe de 22 000 en 1972 à 180 000 en 1973.

Dans le domaine sportif, le fonctionnement, en année pleine, de l'ensemble sportif de la rue du Mont-Valérien a eu pour effet de rendre nécessaire l'inscription en 1973 d'une subvention de 295 000 F.

\*\*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se présente de la façon suivante :

Recettes : **6 560 156,62 F** en augmentation de 29 % par rapport à 1972.

Dépenses : **12 734 282,21 F** en augmentation de 25,5 % par rapport à 1972.

L'insuffisance de recettes par rapport aux dépenses prévues est compensée par le prélèvement effectué sur la section de fonctionnement, soit ..... 4 708 698,41 F et les dotations d'amortissement prévues en dépenses à la section de fonctionnement pour une somme de ..... 1 465 427,18 F

**Les principales recettes sont les suivantes :**

— Subventions d'équipement ..... 3 084 826,00 F dont la plus importante 3 000 000 est constituée par la participation des Bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD aux dépenses de rénovation urbaine (achat de terrains et voirie).

— Mouvements de dettes ..... 3 400 000,00 F représentant les emprunts à contracter pour le financement des dépenses d'investissement, ainsi que 2 emprunts à contracter pour la modernisation de l'éclairage public et les gros travaux de voirie.



**Les principales dépenses prévues sont les suivantes :**

— Frais extraordinaires ..... 272 300,00 F  
 dans cette rubrique sont reprises notamment les participations de la Ville aux travaux financés sur le plan départemental (250 000 F).

— Mouvements de dettes ..... 971 482,21 F  
 cet article concerne les frais d'amortissement de la dette en capital.

— Biens meubles et immeubles .... 4 349 000,00 F  
 Parmi les principales dépenses dont certaines figurent au plan d'équipement quinquennal, il faut citer :

● des acquisitions de terrains (OP n° 1 et Rénovation urbaine) ..... 3 100 000,00 F

● participation à la construction d'un immeuble H.L.M. à Montretout (OP n° 24) ..... 600 000,00 F

● aménagement du terrain de football quai Carnot (OP n° 16) ..... 350 000,00 F

— Travaux en cours ..... 7 141 500,00 F

Il s'agit essentiellement de travaux prévus au plan d'équipement et pour lesquels le budget de 1973 comporte des dotations destinées à entamer, poursuivre ou achever les opérations programmées.

● Programme de voirie 1973 (OP n° 2) ..... 1 500 000,00 F

● Rénovation de la rue d'Orléans et de la rue Royale (RU) ..... 1 000 000,00 F

● Sanitaires et vestiaires quai Carnot (OP n° 16) ..... 350 000,00 F

● Classes maternelles de Montretout (OP n° 8) ..... 500 000,00 F

● Aménagement école des Côteaux et aménagement d'une cantine (OP n° 9) ..... 1 000 000,00 F

● Aménagement école maternelle des Côteaux (OP n° 10) ..... 250 000,00 F

● Aménagement école du Centre (OP n° 11) ..... 250 000,00 F

● Crèche (OP n° 22) ..... 1 000 000,00 F

● Salle polyvalente (OP n° 18) .... 250 000,00 F

● Participation à la construction d'un foyer-logement (OP n° 23) ..... 400 000,00 F

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

Recettes : **21 316 173,18 F** en augmentation de 20 % par rapport à 1972.

Dépenses : **15 142 047, 18 F** en augmentation de 19 % par rapport au budget primitif de 1972.

Le surplus de recettes soit : 6 174 125,59 F est transporté à la section d'investissement pour assurer son équilibre.

**Les principales recettes sont les suivantes :**

— Frais d'exploitation ..... 2 519 695,00 F

parmi lesquels la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères : 1 550 385 F et les recettes des cantines, classes de neige et colonies de vacances : 828 000 F

— Taxe locale (représentative de la

taxe sur les salaires) ..... 7 690 899,00 F  
 au lieu de 6 119 182 F en 1972  
 (+ 1 517 717,00 F)

— Autres impôts indirects ..... 1 913 000,00 F  
 au lieu de 1 406 000 F (+ 507 000 F)

— Centimes et taxes ..... 8 303 086,00 F  
 au lieu de 7 528 941,20 F en 1972  
 (+ 774 144,80 F)

**Parmi les principales dépenses on peut citer :**

— Personnel ..... 4 976 900,00 F  
 en augmentation de 17,5 % par rapport à 1972.

— Travaux d'entretien ..... 3 378 751,00 F  
 en augmentation de 11 % par rapport à 1972.

— Participations et prestations pour tiers ..... 1 612 494,76 F  
 en augmentation de 27 % par rapport à 1972.

— Frais financiers ..... 2 473 596,62 F  
 en augmentation de 15 % par rapport à 1972.

— Allocations et subventions ..... 1 307 683,00 F  
 en augmentation de 104 % par rapport à 1972.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, et malgré les efforts de compression effectués, il a été indispensable de prévoir, dans la section de fonctionnement, des crédits plus importants pour le personnel en vue d'assurer une meilleure gestion de la ville, et d'augmenter très fortement les subventions afin, d'une part, de développer au maximum nos interventions sociales, et d'autre part, d'assurer le fonctionnement d'équipements collectifs nouvellement mis en service.

**BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif d'assainissement pour 1973, présenté séparément et qui s'élève en ce qui concerne les mouvements budgétaires à 818 907,08 F au lieu de 810 068,60 F en 1972 représente une augmentation d'un peu moins de 1,1 %.

**En mouvements réels** ce budget s'élève en recettes et en dépenses à .... 591 188,42 F  
 au lieu de ..... 565 644,94 F  
 en 1972, en augmentation de 3,9 % sur l'année précédente.

**Le montant de la section d'investissement** est de ..... 227 718,66 F  
 en dépenses, ce qui correspond au prélèvement effectué sur la section de fonctionnement, les recettes étant nulles.

**Le montant de la section de fonctionnement** est en dépenses de ..... 363 481,42 F  
 et en recettes de ..... 591 188,42 F

Les recettes de la section de fonctionnement sont augmentées de 3,9 % par rapport à 1971 et les dépenses de 13 %.

La contribution de la Ville à l'équilibre de la section de fonctionnement est de 140 203,49 F.



## CONCLUSION

Ce budget dont le volume global est en augmentation de 20 % par rapport à celui de 1972 a pu être établi en prévoyant seulement une augmentation de 10 % (contre 12,5 % en 1971 et 11,38 % en 1972) des centimes additionnels dont le nombre passe de 46 000 à 50 600.

Il faut noter que la valeur du centime n'a augmenté que de 3,73 % en 1973 contre 6,30 % en 1972, et que la plus-value résultant pour le budget de l'augmentation du nombre des centimes est de 14 % au lieu de 18,40 % en 1972.

A titre indicatif, l'évolution de la valeur du centime de 1971 à 1973 par catégorie d'impôt est la suivante :

	1971	1972	% d'augmentation	1973	% d'augmentation
Centime communal . . . . .	125,6059	133,5222		138,5023	+ 3,73 %
Dont :			+ 6,30 %		
— Foncier bâti . . . . .	20,2121	20,6480	+ 2,15 %	22,9222	+ 11 %
— Foncier non bâti . . . . .	0,8283	0,5237	— 36,25 %	0,5643	+ 7,7 %
— Mobilière . . . . .	67,2654	68,0200	+ 1,12 %	69,8825	+ 2,7 %
— Patente . . . . .	37,3001	44,3305	+ 19 %	45,1333	+ 1,8 %

# CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 30 novembre

## I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 1972

Adopté à l'unanimité.

## II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

Monsieur le Maire

indique qu'il a été reçu par M. Olivier GUICHARD, Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, qu'il a entretenu du problème du doublement de l'autoroute de l'Ouest et de la mise à l'enquête rapide du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Cloud.

Sur le premier point, le Ministre lui a fait connaître qu'il l'aviserait officiellement des résultats de l'appel d'offres demandé pour établir le coût des différents projets envisagés ; il s'est montré favorable à une solution de traversée du parc qui évite tout viaduc.

Sur le second point, des promesses ont été faites pour accélérer l'adoption du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Cloud, retardée jusqu'ici par des difficultés administratives.

Monsieur BASSINET

demande à MM. VINSON, VOIZARD et GAUDICHON de vouloir bien exposer les questions traitées lors des comités de quartiers qui ont eu lieu respectivement les 7, 23 et 28 novembre 1972.

Monsieur CUNY

informe que des inquiétudes se sont fait jour chez certains propriétaires au sujet d'établissement d'un centre commercial à l'angle de l'avenue Foch et du boulevard de la République. Il précise qu'il s'agit d'un projet privé et qu'il n'est pas question pour la ville de Saint-Cloud, d'envisager une mesure quelconque d'expropriation. Par contre la ville considère favorablement cette réalisation et une mise au point en ce sens sera prévue au Plan d'Occupation des Sols de façon à permettre son implantation.

Monsieur le Docteur TOTY retardé, Mme FAUQUENOT, en son nom, indique que deux classes du groupe de Montretout sont parties en séjour à Tamié, le 15 novembre au matin et que des contacts ont été pris avec les communes voisines pour des échanges sportifs et culturels. Ces contacts sont nés des jeux intercommunaux organisés par l'O.R.T.F. le 22 novembre à la piscine, qui ont rencontré un complet succès.

Monsieur MARCORELLES

signale :

— que les foyers-restaurants pour personnes âgées fonctionnent bien et envisage la possibilité d'ouverture d'un troisième foyer dans le quartier de Montretout, courant janvier 1973 ;

— qu'il a pu recruter un chef de service du Bureau d'Aide Sociale et qu'une solution est en vue pour le logement d'une famille guadeloupéenne, actuellement dans une situation des plus précaires.

Madame BRUNAU

signale qu'après de multiples démarches auprès de l'Équipement, un raccordement provisoire a pu être fait et que la rue Gounod (route nationale) est enfin éclairée.

Elle fait le point de la mise en service des parcmètres ; après une période d'essai l'on en vient au stade où les conventions sont dressées, mais aucune mesure de clémence ne peut être accordée puisqu'il s'agit d'une disposition d'intérêt public. Une modulation pour les parcmètres du Square Joffre est envisagée.

Monsieur LE LUHANDRE

informe que la ville a été déclarée adjudicataire lors de la mise aux enchères d'un terrain situé rue René Weill, qui servira pour l'extension du groupe scolaire de Montretout.

## III. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité :

1° vote le budget supplémentaire, exercice 1972, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 15.282.800 F, dont section d'investissement 8.733.599,40 F et section de fonctionnement 6.549.201,21 F ;

— vote le budget supplémentaire du service de l'assainissement pour l'exercice 1972 conformément au projet présenté par M. le Maire et arrêté en équilibre à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement . . . . .	59.114,52	59.114,52
Section d'investissement . . . . .	350.659,73	350.659,73
	409.774,25	409.774,25

2° autorise le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 1.000.000 de F pour financement de l'acquisition de la propriété MONESTIER, place Deville, au taux nominal d'intérêt de 8 %, remboursable en 15 annuités ;

3° après exposé de M. CUNY, maire-adjoint à l'urbanisme, décide par 24 voix contre 2, celles de M. CHARTIER et de Mme OHRESSER, et une abstention celle de M. VOIZARD, d'adopter le Plan d'Occu-

cupation des Sols établi en septembre 1972 par la Direction Départementale de l'Équipement et de lui apporter quelques modifications. Ce Plan d'Occupation des Sols reprend les précédentes délibérations du Conseil Municipal qu'il codifie. Les documents approuvés par le Conseil peuvent être consultés en Mairie.

Un amendement de M. VOIZARD tendant à modifier la surface minimum en cas de morcellement, en la ramenant à



500 m au lieu de 600 m a été repoussé par 6 voix pour l'adoption, contre 10 et 11 abstentions.

**Puis à l'unanimité :**

4° **approuve le cahier des charges établi par le B.E.R.U.** pour le programme de rénovation du quartier du centre de Saint-Cloud, document qui sera remis en consultation aux promoteurs appelés pour faire des propositions dans le cadre de cette étude ;

5° **désigne un architecte pour constituer l'avant-projet** et le dossier de demande de subventions, **pour la construction d'une crèche municipale** (52, avenue Foch) ;

6° **autorise M. le Maire à signer un contrat d'architectes**, adopte l'avant-projet technique et sollicite les subventions prévues par la réglementation en vigueur, **pour la construction de 4 classes maternelles au groupe scolaire de Montretout** ;

7° **prend en considération le projet d'établissement d'un passage piétonnier pour accès à la gare de Montretout**, sous la rue Dailly (RN 307) ;

— s'engage à porter la dépense d'un montant de 400.000 F, dans la section d'investissement, lors de l'établissement du budget primitif 1973 ;

— demande l'inscription dudit projet au programme prévu dans le cadre du VI° Plan au titre de la tranche urbaine du fonds spécial d'investissement routier, pour bénéficier des subventions prévues à cet effet ;

8° **désigne la Société Centrale Civile Immobilière** de la Caisse des Dépôts et Consignations, **comme maître de l'ouvrage pour la construction d'un foyer-logement pour personnes âgées**, sur un terrain boulevard de la République, rue de l'Avre et rue Henri Regnault dont la ville va faire l'acquisition à l'amiable ;

9° **adopte le cahier des prescriptions spéciales et charges particulières imposé aux entrepreneurs pour l'entretien des bâtiments communaux et voies communales**, pour la période triennale du 1<sup>er</sup> janvier 1973 au 31 décembre 1975 ;

10° **autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Société Commerciale « Citroën »**, pour la fourniture d'un car type 350, de 28 places adultes ou 41 enfants, plus chauffeur ;

11° **autorise M. le Maire à signer le contrat d'utilisation de la piscine de Saint-Cloud par les enfants des écoles primaires publiques** pendant la période qui s'étend du 25 septembre 1972 au 30 juin 1973 ;

12° **autorise M. le Maire à signer la police d'assurance multirisques avec la Compagnie du groupe Concorde**, qui garantit contre les dégâts qui pourraient survenir par suite d'incendies, d'accidents des eaux, des bris de glaces, d'infiltrations accidentelles, ainsi que les conséquences de la responsabilité civile ;

13° **autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir au marché de l'entreprise VISSOL**, pour la construction du bâtiment industrialisé dans la Maison des Jeunes et de la Culture ;

14° **autorise M. le Maire à signer un nouveau contrat de concession des mar-**

**chés de Saint-Cloud avec M. Jean GUERIN**, concessionnaire de droits communaux, pour une durée de 20 années ;

15° **accorde la garantie communale pour des prêts d'un montant de 400.000 F contractés par M. Jean GUERIN**, concessionnaire de droits communaux, afin de permettre la prise en charge des travaux d'aménagement du marché du Val d'Or, estimés à cette somme ;

16° **décide la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973, d'un poste de Conseiller Technique et d'un emploi de Secrétaire Administratif contractuel** ;

17° **décide de constituer une commission chargée du Plan quinquennal d'équipements collectifs, présidée par M. FRIES**, Conseiller Municipal, comprenant les membres de la Municipalité, **M. LOUGOVOY, Président de la Commission des Finances**, ainsi que les conseillers des quartiers concernés par les questions qui seront portées à l'ordre du jour des réunions.

**Questions diverses :**

— émet un avis favorable à l'adoption du compte de gestion du Trésorier Principal, receveur municipal de la ville de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 1971 ;

— **décide d'acquiescer à l'amiable le terrain appartenant à M. NIESSEN**, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, destiné à permettre à l'extension du C.E.S. rue Gounod ; cette décision étant prise en vertu d'une délibération antérieure en date du 25 mai 1972, décidant l'acquisition d'un ensemble de terrains jouxtant le C.E.S. actuel et sollicite la déclaration d'utilité publique pour cette acquisition ;

— **donne mandat au Docteur TOTY** comme membre titulaire et à **Mme FAUQUENOT**, conseiller municipal, comme membre suppléant pour représenter le Conseil Municipal au conseil d'administration du Collège d'enseignement secondaire ;

— **ratifie la désignation par M. le Maire, de M. André MARIE**, Secrétaire Général de la Ville, en tant que membre titulaire et **Mme BOUTTEVILLE**, chef du bureau de l'enseignement, en tant que membre suppléant, **comme représentants de l'administration communale au sein de ce conseil d'administration.**

**INTERVENTIONS DIVERSES**

**Monsieur MELLINET**

demande quelles seront les suites qui seront données aux arrêtés d'interdiction pris par le Préfet et concernant les activités de carrosserie et de peinture effectuées dans divers garages de la ville.

M. le Maire lui répond que l'on intervient dans le cadre de la législation sur les établissements classés.

**Madame OHRESSER**

demande si l'on a le droit d'établir des boutiques rue Armengaud.

M. le Maire lui précise que rien ne s'y oppose.

**Séance du 25 janvier**

**I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 1972**

Adopté à l'unanimité, avec des rectifications proposées par M. VOIZARD, qui

fait préciser que la proposition de remonter le C.O.S. à 0,7 s'applique aux immeubles situés dans le tronçon de la rue Preschez entre le boulevard de la République et la rue Gounod.

**II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES**

**Monsieur le Maire**

**informe le Conseil Municipal qu'à la suite des protestations présentées à M. le Préfet des Hauts-de-Seine concernant la mise en sens unique de la rue Dailly et de la rue Gounod pour décharger l'autoroute de l'Ouest, le Préfet a décidé de ne plus faire procéder à ce genre de délestage, sauf en cas d'accident grave sous le tunnel de l'autoroute de l'Ouest.**

**Puis il indique également qu'il a écrit à tous les candidats aux élections législatives, connus à ce jour, pour leur demander de l'aider à préserver le cadre de vie des Clodoaldiens en prohibant l'affichage sauvage et les inscriptions sur les chaussées de notre cité.**

**Il évoque enfin le problème de la distribution de tracts particulièrement pornographiques au Lycée de Saint-Cloud et fait part de la lettre qu'il a envoyée au Proviseur du Lycée.**

**Monsieur BASSINET**

**donne l'état chiffré des mouvements de l'état-civil pour l'année 1972 et des électeurs inscrits à la première clôture de la liste électorale au 31 décembre dernier. Puis il demande à Mme OLIVIER et à M. MELLINET de vouloir bien rendre compte des comités de quartiers qui ont eu lieu respectivement les 13 décembre 1972 et 16 janvier 1973.**

**M. GAUDICHON**, Président de la commission extra-municipale des transports-circulation, **évoque les perspectives d'amélioration des transports publics : taxis, autobus, S.N.C.F.** et annonce le début de la rénovation de la gare de Montretout pour la fin de 1973.

**Monsieur CUNY**

**traite en particulier des problèmes d'un passage à niveau concernant la ligne Puteaux-Issy Plaine, de la réalisation de logements H.L.M. au-dessus du marché de Montretout qui sera confiée à la société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».**

**Puis il expose les problèmes de circulation quai Carnot et de sens unique rue des Milons.**

**Monsieur le Docteur TOTY**

**annonce que les travaux sont commencés pour l'extension du C.E.S. rue Gounod et évoque le problème de la construction d'un gymnase, qu'il souhaite voir intégrer dans le programme en cours de réalisation ;**

— informe que le centre aéré fonctionnera aux vacances de février et qu'il est envisagé de l'ouvrir dès le 1<sup>er</sup> septembre ;

— rappelle que le cross de la Ville de Saint-Cloud a lieu le 4 février et le cyclo-cross le 11 février.

**Monsieur MARCORELLES**

**annonce que les bureaux du service social sont effectivement installés dans le local 18, rue du Docteur Desfossez et**



qu'ils donnent toute satisfaction quant à leur conception. Il signale que pendant les vacances de février, une possibilité d'envoyer des enfants dans d'autres centres, enfants de 7 à 14 ans qui ne pourraient participer au stage de perfectionnement de ski à Tamié, est étudiée par le Bureau d'Aide Sociale.

**Monsieur LE LUHANDRE rappelle que le marché du Val d'Or sera ouvert au public le 2 février** prochain dans les nouvelles installations sous l'immeuble Delta, boulevard de la République, rue du Camp Canadien, rue Michel Salles.

#### !!! — DELIBERATIONS

**M. le Maire présente au Conseil le Plan quinquennal d'équipements collectifs couvrant la période 1973-1977.**

Préparé depuis plusieurs mois par la Commission du Plan et la Commission des Finances et présenté à la Commission extra-municipale des Equipements Collectifs le 12 décembre 1972, ce plan prévoit la réalisation de 30 opérations d'équipement pour un montant de 55 millions de francs.

**Le Conseil, à l'unanimité :**

**1° adopte le plan quinquennal d'équipements collectifs couvrant la période 1973-1977 comprenant les 12 chapitres suivants :**

- I. Acquisitions foncières : 4 millions.
- II. Voirie : 6,5 millions.
- III. Assainissement : 1 million.
- IV. Equipement administratif : 1,5 million.
- V. Equipement scolaire : 14,2 millions.
- VI. Equipement sportif : 3 millions.
- VII. Equipement culturel : 4 millions.
- VIII. Equipement sanitaire et social : 6,4 millions.
- IX. Constructions sociales : 4,5 millions.
- X. Urbanisme, espaces verts, parkings publics : 2 millions.

**XI. Participation à des équipements collectifs nationaux, départementaux, régionaux et intercommunaux : 2,3 millions.**

**XII. Règlement en capital des dettes communales : 5,6 millions.**

**2° prend la décision de constituer un syndicat intercommunal d'étude groupant les communes de Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Vaucresson, Ville-d'Avray, chargé de mettre en commun les études nécessaires à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail des populations intéressées. Les premiers travaux du syndicat seront consacrés au problème des transports en commun ;**

**3° dans le cadre des dispositions de la loi du 31 décembre 1970, délègue à M. le Maire certains pouvoirs pour lui faciliter l'administration quotidienne des affaires communales ;**

**4° fixe à 450 F le quotient familial retenu pour les différentes formes d'aide que la commune, le bureau d'Aide Sociale ou la Caisse des Ecoles Publiques accordent aux familles, notamment en ce qui concerne leur participation à l'envoi d'enfants en classe de neige ou colonie de vacances, aux repas servis dans les cantines scolaires ;**

**5° autorise M. le Maire à signer un**

**avenant à la convention passée avec le B.E.R.U. pour le programme de rénovation du quartier du centre étendant la mission confiée à cet organisme ;**

**6° autorise M. le Maire à signer un acte de cession amiable pour l'acquisition d'une propriété située rue de la Source d'une contenance de 649 m<sup>2</sup>, pour réserve foncière, et demande à M. le Préfet de déclarer cette acquisition d'utilité publique ;**

**7° autorise M. le Maire à signer un acte de cession amiable pour l'acquisition d'une propriété située rue de l'Avre et Henri Regnault et 137-137 bis, boulevard de la République, pour la construction d'un foyer-logements pour personnes âgées ;**

**8° accorde aux instituteurs et institutrices suppléants, une allocation compensatrice de logement d'un montant de 420 F par trimestre étant entendu que cette allocation ne sera versée qu'autant que le suppléant aura effectué une période de remplacement d'un trimestre scolaire : la décision prendra effet dès l'année scolaire 1972-1973 ;**

**9° autorise M. le Maire à signer un avenant avec la Société COTTIN JONNEAUX d'un montant de 51.967,46 F et un avenant avec la Société VERGER DELPORTE d'un montant de 9.684 F pour travaux effectués à la piscine ;**

A une question posée par plusieurs Conseillers Municipaux, M. le Maire répond que l'enquête administrative demandée par le Conseil à M. le Préfet des Hauts-de-Seine concernant la conception et la réalisation de l'ensemble sportif piscine-gymnase est en cours mais que le montant des paiements effectués à ce jour dépasse déjà 9 millions de F (y compris le terrain) ;

**10° autorise M. le Maire à signer une convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1972, renouvelable par tacite reconduction, pour la mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment du centre social en faveur du service national des examens du permis de conduire ;**

**11° autorise M. le Maire à renouveler des contrats d'assurance service entretien périodique passés avec la Société OLYMPIA-FRANCE pour des machines à écrire ;**

**12° décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 1973, d'un emploi de chef de centre adjoint au centre aéré de Tamié ;**

**13° (question retirée de l'ordre du jour, à la demande de la Commission des Finances) ;**

**14° fixe à 275 F la participation des familles pour l'accueil d'élèves au centre alpin de Tamié au titre du stage de perfectionnement dans la pratique du ski pendant le congé scolaire annuel de février ;**

**15° décide de porter l'allocation viagère annuelle allouée aux anciens sapeurs-pompiers communaux à la somme de 600 F, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973.**

#### Questions diverses

— décide de fixer à 400 F (taux minimum) le tarif applicable, par appareil et par an, aux détenteurs d'appareils automatiques ;

— autorise M. le Maire, à prendre en charge la dépense résultant du séminaire tenu par les membres du Conseil Municipal les 21 et 22 octobre 1972 ;

— autorise M. le Maire à signer un contrat de location d'un appartement situé dans un immeuble communal 38,40, avenue du Maréchal Foch, en faveur du corps des sapeurs-pompiers ;

— décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 1973, deux emplois d'agent de bureau dactylographe au service de la comptabilité.

**M. HAINQUE indique que plusieurs personnes du quartier des Côteaux souhaitent que le nom du Docteur NICOLI, récemment décédé, soit donné à la rue des Viris qu'il habitait.** M. le Maire lui répond que le Conseil est unanime pour rendre un hommage public à la mémoire du Docteur NICOLI et qu'il va solliciter l'accord des habitants du quartier avant de modifier le nom de la rue des Viris.

## Séance du 10 février

### I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 1973

Adopté à l'unanimité.

### II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PROBLEMES DE POLITIQUE MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTIVITES

**Monsieur le Maire**

**fait quelques mises au point concernant l'affaire du doublement de l'autoroute de l'Ouest :** il rappelle brièvement l'évolution des démarches et des résultats déjà obtenus ; ensuite il propose d'attendre de connaître les conclusions du jury constitué par le Ministère de l'Equipement, avant de provoquer une nouvelle réunion de travail pour examiner les différentes solutions envisagées.

**Monsieur BASSINET**

**donne quelques précisions relatives à la révision de la liste électorale, concernant notamment le nombre des radiations et des inscriptions transmises par l'INSEE entre le 9 et le 31 janvier 1973.**

Il indique ensuite que le nombre total des inscrits sur la liste électorale s'élève au 31 janvier 1973, à 16.932 contre 16.114 en 1972, soit une augmentation de 5,07 %.

**Il donne quelques informations sur les affaires culturelles, à savoir :**

— l'organisation le 18 mars prochain d'une exposition consacrée à Napoléon III, à l'occasion du centenaire de sa mort ; dans la nouvelle salle aménagée rue Hébert ;

— suivie d'une autre exposition concernant SANTOS-DUMONT, à l'occasion de laquelle un bureau temporaire des P.T.T. fonctionnera pour l'affranchissement illustré sur le timbre émis par l'administration postale.

Il souhaite également que cette manifestation soit complétée par l'inauguration du Collège d'Enseignement Technique, rue Pasteur, qui doit s'appeler « Collège Santos-Dumont ».

Il indique que la flamme d'oblitération actuelle consacrée à Santos-Dumont sera



changée et que le thème proposé est : « Saint-Cloud défend ses espaces verts ».

**Monsieur CUNY**

expose les modifications importantes obtenues auprès des services de l'Équipement sur l'aménagement du quai Carnot et notamment :

— de conserver une promenade réservée aux piétons, plus agréable que celle qui existe actuellement ;

— d'obtenir une réduction de la largeur du terre-plein central, tout en conservant la possibilité d'y planter de la verdure et des arbres.

Enfin, il indique qu'en ce qui concerne le planning des travaux, l'Équipement procédera à la reconstruction de la passerelle de l'Avre, à la remise en état des trottoirs et des bordures, dès la fin des travaux actuellement en cours.

**Madame BRUNAU**

annonce que les deux classes supplémentaires et la salle de jeux de l'école maternelle du Val d'Or seront vraisemblablement terminées à Pâques et pourront recevoir les enfants ; une étude est également en cours pour réaliser un chemin couvert pour que les enseignants rejoignent leurs appartements sans être obligés de sortir dehors ;

— informe que le parc public de Béarn a été mis il y a quelques jours, à la disposition des Clodoaldiens. Quelques améliorations seront à apporter pour la sécurité et pour agrémenter la vue ;

— indique que les travaux de réfection des égoûts de la rue de Béarn sont terminés, mais que l'on attendra la décision de la S.N.C.F. pour procéder au raccordement. L'éclairage public et la chaussée de cette voie pourront être refaits ;

— indique ensuite que la rue Marie Bonaparte malgré quelques travaux déli-

cats, sera viable d'ici trois semaines et que la rue Chevrillon doit être refaite d'ici un mois et demi environ.

### III. — BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1973

M. le Maire présente les grandes lignes du budget primitif de 1973, qui marque la première étape de réalisation du plan quinquennal d'équipement et qui voit une réorientation des dépenses sociales et administratives.

M. LE LUHANDRE expose le budget primitif de l'exercice 1973, qui a pu être établi en prévoyant une augmentation du nombre des centimes de 10 % seulement.

	Dépenses	Recettes
Opérations directes .....	15.142.047,59	21.316.173,18
Opérations indirectes .....	16.579.795,19	10.405.669,60
Budget annexe du service de l'assainissement .....	591.188,42	591.188,42
Balance générale .....	32.313.031,20	32.313.031,20
Section d'investissement :		
Budget principal .....	12.734.282,21	12.734.282,21
Budget annexe du service de l'assainissement .....	227.718,66	227.718,66
Total .....	12.962.000,87	12.962.000,87

#### Questions diverses

M. le Maire demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 8.000 F se rapportant à la taxe sur les spectacles, au profit du B.A.S.

#### INTERVENTIONS DIVERSES

M. VOIZARD demande des précisions en ce qui concerne la patente des Établissements DASSAULT et l'importance qu'elle représente pour la commune.

M. le Maire donne les résultats de

Puis, il commente le document chapitre par chapitre.

M. LOUGOVOY, Président de la Commission des Finances, rapporte les commentaires et les observations de la Commission.

Monsieur le Maire soumet le budget aux voix :

**Le Conseil, à l'unanimité,**

Vu l'avis de M. le Président Rapporteur de la Commission des Finances,

Adopte le Budget Primitif de la ville pour 1973 présenté par M. le Maire et vote 50.600 centimes pour insuffisance de revenus.

Section de fonctionnement :

l'enquête administrative effectuée à ce sujet.

M. BASSINET rappelle à tous les conseillers, qu'ils doivent être présents pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections législatives des 4 et 11 mars.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 22 mars 1973 à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

## Participation de la population à l'activité municipale

Le vendredi 19 janvier 1973, à 21 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, a eu lieu la Commission Extra-Municipale des Transports et de la Circulation animée par M. GAUDICHON, conseiller municipal spécialiste de ces questions, et en présence de M. FOURCADE, Maire, et de la plupart des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal.

L'ordre du jour était le suivant : « PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS PUBLICS ».

Cette question est très vaste, et M. GAUDICHON commença par faire un tour d'horizon général pour montrer l'étendue du problème.

*Quelques chiffres :*

Dans la région parisienne, les migrations journalières domicile-lieu de travail, se répartissent de la façon suivante :

- 12 % voitures particulières,
- 23 % 2 roues et piétons,
- 65 % transports publics.

Comparés à la voiture particulière, les transports publics offrent des capacités

de transport très nettement supérieures, le prix de revient kilométrique est le plus bas et le niveau de pollution pratiquement nul.

Le débit horaire d'une ligne d'autobus avec bande réservée (ou site propre) peut atteindre 1 000 à 10 000 voyageurs. Les rames banlieue atteignent 10 000 à 20 000 voyageurs/heure. Les rames métro 20 000 à 40 000 voyageurs/heure. Encore faut-il préciser en ce qui concerne les transports par voie ferrée que les réserves de capacité sont considérables, puisque sur les métros régionaux (RER et certaines banlieues S.N.C.F. dont Saint-Cloud) la capacité de débit horaire peut atteindre 50 000 passagers par heure.

Néanmoins, les transports publics ont de très gros progrès à faire pour attirer de nouveau une clientèle importante (augmentation du confort, accroissement de la vitesse et de la fréquence, choix justicieux des itinéraires pour les transports routiers).

*Comment évolue la situation ?*

Elle évolue d'une manière très défavorable pour les transports sur route. Le nombre de voitures particulières augmente de 8 % par an. La région parisienne compte à elle seule 2 300 000 véhicules immatriculés mais 250 000 suffisent pour paralyser entièrement le trafic. L'élargissement des chaussées n'apporte aucun remède ; au contraire, en-dehors de la détérioration des sites entraînée le plus souvent par de tels travaux, l'augmentation des capacités de circulation est immédiatement compensée par une sortie complémentaire de voitures des garages jusqu'à ce que la saturation soit de nouveau atteinte. En conséquence directe nous avons une augmentation continue de la pollution, du bruit, de la fatigue et de l'insécurité des piétons.

L'évolution du phénomène automobile n'est pas du tout maîtrisée : en 12 ans le nombre de voitures particulières a été multiplié par 4, le nombre de poids lourds par 3. Cette mutation rapide conjuguée avec le mouvement de concentration dé-



mographique particulièrement poussé en région parisienne, devait avoir les conséquences néfastes que nous connaissons.

Paris reçoit chaque jour 800 000 voitures avec une capacité d'accueil de 500 000 places dont 200 000 prélevées sur la voie publique, c'est-à-dire qu'environ 300 000 voitures sont en situation de stationnement illégal.

La voirie n'a pu suivre l'accroissement du trafic à ce rythme, et d'ailleurs la surface qui lui est attribuée a dépassé le seuil critique dans nos agglomérations de structure ancienne faites surtout pour les piétons.

Pendant cette période, la situation des transports publics dans les rues s'est profondément détériorée : les bus paralysés par l'afflux des voitures particulières ont vu leur vitesse commerciale passer de 11,5 km/h à 9,17 km/h en 1973. Les conséquences sur la fréquence des passages et la fréquentation sont immédiates. Ainsi ce moyen de transport a perdu 30 % de sa clientèle en 3 ans et la majeure partie du déficit de la R.A.T.P. est dû à son transport de surface.

Si nous voulons conserver les autobus, il est donc très urgent de leur établir un réseau prioritaire, ce qui signifie la circulation en couloirs réservés. En ce qui nous concerne, il sera indispensable de faire cette mise en site propre sur le Pont de Saint-Cloud des 6 lignes de bus concernées et des taxis, lorsque la liaison entre l'autoroute A 13 et le périphérique sera assurée, c'est-à-dire en 1974.

En ce qui concerne le métro, la fréquentation a également baissé (environ 2 % par an) bien que la charge en heures de pointe ne cesse d'augmenter.

De son côté, le trafic S.N.C.F. de banlieue augmente de 2,5 % par an, notre ligne Saint-Cloud-Saint-Lazare étant en-dessous de cette progression moyenne, puisque sa fréquentation n'augmente que de 2 % par an.

Que faire ?

Comme nous venons de l'expliquer, seuls les transports publics peuvent apporter une solution si leurs conditions d'exploitation sont facilitées.

Malheureusement, les entreprises de transport sont enfermées dans un système de contraintes dont elles ne sont pas maîtresses. Très souvent les responsables locaux se sont désintéressés des transports publics et il est singulier de constater combien dans l'établissement des plans de circulation on ne pense qu'aux voitures particulières.

Aujourd'hui, aucun plan d'urbanisme ne peut être considéré comme sérieux s'il n'a pas intégré dans ses études le facteur transport public et il est indispensable pour les municipalités d'y porter quelque attention.

Ceci devrait permettre d'apporter aux automobilistes des solutions de substitution valables ce qui nous sortirait de la situation d'indiscipline généralisée que nous déplorons aujourd'hui (monopolisation des trottoirs, stationnement en double file, occupation permanente des 3/5<sup>e</sup> de la chaussée, augmentation des accidents, etc.).

Pour maîtriser ce problème, et proposer des solutions efficaces, il faut tenir compte

des liaisons complexes qui font intervenir de nombreux paramètres.

Il faut :

1) Faire une étude sur les générateurs de trafic,

2) Analyser les moyens de transport existants pour proposer des améliorations ou des compléments,

3) Etudier les migrations journalières,

4) Faire une étude économique.

Et bien sûr, tenir compte des changements qui pourraient intervenir dans ces données pendant le temps qui s'écoule entre les propositions et leurs mises en application.

Ces études sont du ressort des organismes nationaux, mais la coopération des communes doit être sérieuse et efficace.

AU NIVEAU LOCAL, la Mairie a de nombreux contacts avec la S.N.C.F., la R.A.T.P., la C.G.E.A., et arrive, en présentant des projets concrets et en faisant des suggestions, à obtenir des résultats.

Pour cerner les problèmes spécifiques à Saint-Cloud, M. GAUDICHON, dans la suite de son exposé, fit un compte rendu des différents moyens de transport mis à la disposition des habitants.

#### I. — LES TAXIS

Il existe 16 taxis communaux à Saint-Cloud et 2 places de stationnement : gare de Montretout et gare du Pont de Saint-Cloud.

Chaque station est équipée d'une borne téléphonique en fort mauvais état.

Deux raisons de plainte :

— les appels téléphoniques restent le plus souvent sans réponse ;

— le régime tarifaire comparé à celui des taxis parisiens reste pour beaucoup incompréhensible.

Nous avons eu de nombreux entretiens avec les chauffeurs de taxis pour trouver en commun des solutions concrètes :

— En ce qui concerne les appels, la mise en place prochaine d'un radio téléphone sur 6 taxis auxquels se joindront 5 taxis complémentaires, apportera une solution efficace au problème posé.

— En ce qui concerne les stationnements : celui de la place Clemenceau (actuellement désert) bénéficiera des aménagements prévus devant la nouvelle gare S.N.C.F. où seront rassemblés les arrêts des autobus.

Par ailleurs une nouvelle station doit être prévue place Magenta.

— En ce qui concerne le régime tarifaire : faut-il ou non opter pour le régime parisien (zone suburbaine) ? La question reste posée et nous aurons l'occasion d'en reparler.

#### II. — LES TAXIS COLLECTIFS

Ils ont trois inconvénients :

1) La prise en charge se fait au Chesnay, donc, ils sont souvent complets quand ils arrivent à Saint-Cloud.

2) Leur fréquence est très aléatoire.

3) Il y a de moins en moins de véhicules en service du fait des difficultés qu'ont les sociétés à recruter des chauffeurs.

Ceci vaut pour le « Paris-Versailles ». Quant au « Suresnes-Maillot » il est trop excentré pour intéresser la plupart des

habitants de Saint-Cloud. Il rend néanmoins de grands services dans le 4<sup>e</sup> quartier.

#### III. — LES AUTOBUS

Les lignes 31 et 83 desservies par la C.G.E.A. sont en général bien utilisées. Par contre, les lignes de pénétration urbaine de la R.A.T.P. rendent des services plus contestables. Deux échecs : le 344 dont le parcours a été modifié au désavantage d'un grand nombre, et le 360 qui fonctionne très bien mais coûte beaucoup trop cher et ne dessert pas véritablement Saint-Cloud. La Municipalité aimerait que ces deux lignes soient reliées à la Porte Dauphine, au Pont de Neuilly ou même à l'Etoile. Par contre les lignes 160, 175, 52 et 72 rendent de bons services et la restructuration de la place Clemenceau leur sera très bénéfique.

Etant donné qu'il n'existe aucune ligne spécifique à Saint-Cloud et que de nombreux quartiers se trouvent ainsi très isolés, M. GAUDICHON a présenté à la commission un PROJET DE NAVETTE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE dont le tracé ne doublerait aucune des lignes déjà existantes. Ce projet est actuellement très sérieusement à l'étude et les personnes présentes à la Commission se sont montrées très favorables à sa réalisation.

#### IV. — LES TRAINS

Deux lignes traversent Saint-Cloud.

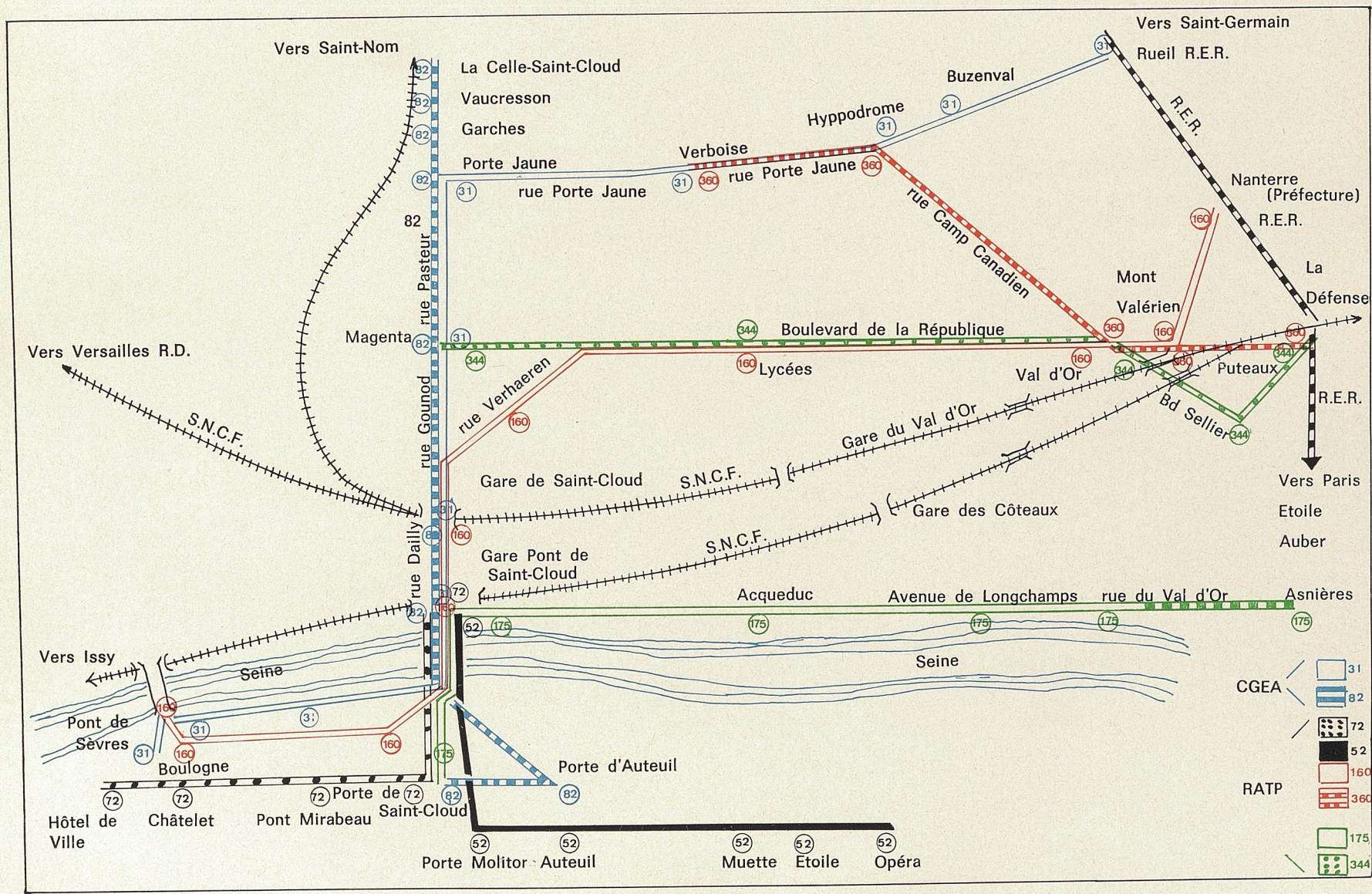
La ligne « du haut » qui relie Saint-Lazare à Versailles R.D. ou à Saint-Nom-la-Bretèche, et la ligne « du bas » qui relie Issy-Plaine à Puteaux.

La ligne du haut, de loin la plus importante, va être considérablement améliorée. La gare de Montretout va être reconstruite dans le style d'une gare RER avec tourniquets automatiques, escalators, passage souterrain, etc. Les travaux commenceront en octobre 1973. La vitesse des trains sera accrue, les rames seront plus longues et plus confortables, la fréquence sera encore améliorée. La mise en service se fera en 1975. La gare du Val d'Or sera également modernisée mais dans une deuxième étape.

La ligne du bas a pour l'instant un trafic extrêmement réduit mais son infrastructure va être modifiée. La gare est en cours de reconstruction (mise en service au 1<sup>er</sup> semestre de 1973) et va être au centre d'un véritable « nœud » de transports regroupant trains, taxis, autobus... Cette ligne fait l'objet de nombreuses études et pourrait prendre une importance considérable si on reliait Puteaux à la Défense et Issy-Plaine à la Petite Ceinture. Pour l'instant nous avons demandé à la S.N.C.F. de porter la fréquence au 1/4 d'heure au lieu de la 1/2 heure pendant les heures de service.

A la suite de cet exposé de nombreuses questions furent posées. Notons surtout la suggestion d'un participant sur l'aménagement des gares de Montretout et du Val d'Or. Il s'agirait de prolonger les quais de façon à ce que les sorties se fassent aux deux extrémités, ce qui éviterait à un certain nombre de gens de faire un grand détour pour rentrer dans les gares. Cette suggestion va être présentée à la S.N.C.F.





Line	Color/Pattern
CGEA 31	Solid Blue
CGEA 82	Blue with Horizontal Stripes
CGEA 72	Black with White Grid
CGEA 52	Solid Black
RATP 160	Solid Red
RATP 360	Red with Horizontal Stripes
RATP 175	Solid Green
RATP 344	Green with White Grid



M. FOURCADE parla du projet d'agrandissement du Pont des Trois Pierrots et posa la question de la création d'une troisième gare près de la place Magenta. M. GAUDICHON lui répondit en expliquant que la S.N.C.F. avait examiné le projet et qu'elle avait donné à choisir entre « Montretout » et « Magenta ». La multiplication des gares fait perdre tout l'avant-

tage du gain de temps prévu (25 %) grâce à l'augmentation des vitesses. En fait la solution consiste à augmenter la fréquence des cars qui assurent la liaison entre ces deux points de la Ville.

En dernier lieu, M. FOURCADE parla de la création d'un syndicat inter-communal entre les communes de GARCHES, VILLE D'AVRAY, VAUCRESSON, MARNES-

LA-COQUETTE et SAINT-CLOUD. Ce syndicat à vocation multiple aura pour premier objet de faire une étude complète sur tous les problèmes de transport et sera, vis-à-vis du Préfet de Région, d'une beaucoup plus grande force que chaque commune isolée. Les résultats qu'il obtiendra devront donc nécessairement améliorer la situation actuelle.

## Comité de quartier N° 3

Le mercredi 13 décembre 1972, au foyer des sportifs, 33, quai Carnot, a eu lieu la réunion du comité du quartier n° 3, animée par Mme OLIVIER, conseiller municipal, et avec la participation de M. FOURCADE, Maire, de Mme MOREAU, conseiller municipal déléguée aux Affaires Sociales, de Mme BRUNAU, maire-adjoint responsable de la voirie et de la circulation, et de M. CUNY, maire-adjoint chargé de l'urbanisme.

L'ordre du jour était le suivant :

- Problèmes sociaux,
- Questions scolaires,
- Urbanisme, voirie, parkings.

Mme MOREAU annonça dans son exposé la mise en place d'un service SVP Social, rappela qu'une assistante sociale était à la disposition de tous et donna des précisions sur les mesures prises en faveur des personnes âgées, de la famille et de l'enfance.

Pour les vieillards elle rappela l'ouverture de deux foyers-restaurants, les goûters du lundi et du jeudi, les sorties théâtrales, la possibilité d'obtenir des bons de chauffage, et parla des projets de construction d'un foyer-logement et de la rénovation de Leleüard.

En ce qui concerne les enfants et leurs familles, l'effort de la Municipalité en faveur des colonies de vacances va s'intensifier.

En dernier lieu Mme MOREAU parla des logements sociaux et M. FOURCADE présenta les trois projets qui seront réalisés. Il précisa que pour les logements de fonction, le système qui consiste à faire des logements des annexes du contrat de travail allait être institué, et cela afin d'éviter que les personnes ne travaillant plus dans les services de la Ville gardent un appartement auquel ils n'auraient plus droit.

Le deuxième exposé, celui de Mme BRUNAU, avait pour but de rendre compte d'une manière très précise et à l'aide de plans détaillés de la restructuration de l'Ecole des Coteaux.

Les travaux se feront par tranches, et le premier objectif est d'équiper cet établissement d'une cuisine moderne et spacieuse, d'une cantine de 112 places, et d'une salle-à-manger pour les professeurs. La Municipalité espère que cette rénovation sera terminée pour la rentrée 1973. D'autres aménagements sont prévus dans la cour supérieure, dans l'actuelle cantine et dans les deux petites salles attenantes. Un gros effort sera fait dans le préau pour permettre de le rendre utilisable,

l'infirmier et le bureau du Directeur vont être aménagés, de nombreux sanitaires et une salle de ping-pong vont être créés. M. FOURCADE a précisé que cette restructuration était une première étape dans le plan de rénovation de l'équipement scolaire de Saint-Cloud auquel la Municipalité a consacré 25 % de son budget quinquennal car il ne correspond plus aux besoins actuels.

Un projet a été également mis en place pour les Ecoles Maternelles. De nouvelles classes vont être créées.

Le dernier exposé, celui de M. CUNY, avait pour but de rendre compte de l'état des projets d'aménagement du quai Carnot par la Direction de l'Équipement. Certaines demandes faites par la Municipalité, comme le maintien de la plupart des platanes le long de la Seine, la plantation d'arbres entre le trottoir et les parkings côté habitations, la limitation de vitesse à 60 km/h, et la protection de l'Ecole Maternelle par un mur, ont donné des résultats. D'autre part, la pose de cinq feux a été prévue, tant pour permettre aux riverains de traverser, que pour éviter de faire du quai un axe auto-routier, et des arbres ou des arbustes, suivant l'emplacement, seront mis sur le terre-plein central. Pour les feux, la Municipalité pense en demander un de plus et proposer ainsi l'ouverture de la rue des Pâtures. La première phase des travaux concernera la route côté immeubles et ainsi la réfection des trottoirs et des parkings sera faite assez rapidement.

A la suite de cet exposé, de nombreux clodoaldiens, et en particulier le représentant de l'Association : « l'homme, l'environnement et le progrès, rives et collines », ont posé des questions et fait des suggestions.

Leur objectif est de faire du quai un endroit agréable et vivable en réduisant le terre-plein central, en plantant de nouveaux arbres, et si possible en maintenant trois voies de circulation, la quatrième prévue devenant un parking et une promenade le long des berges. M. FOURCADE, tout en trouvant ces projets fort intéressants, a laissé peu d'espoir quant à la suppression de la quatrième voie mais la Municipalité va se pencher sur les autres problèmes et essayer de les résoudre au mieux.

Les autres questions ont porté sur la sécurité des piétons et sur le stationnement. Une personne a noté le danger qu'il y avait à traverser place Santos-Dumont et à circuler dans certaines rues où les voitures sont garées sur le trottoir. Mme BRUNAU a annoncé la pose de nouveaux arceaux et va voir s'il n'est pas possible d'augmenter le terre-plein central

place Santos-Dumont afin d'obliger les voitures à ralentir. M. FOURCADE a annoncé que des mesures draconiennes vont être prises contre le « parking sauvage » et ceci afin de rendre possible la cohabitation entre les habitants et les entreprises.

D'une façon générale, on peut dire que ces réunions sont très constructives puisqu'elles permettent aux habitants de Saint-Cloud d'être informés et à la Municipalité de connaître leurs désirs et leurs besoins et d'agir en conséquence.

## Comité de quartier N° 2

Le mardi 17 janvier à 21 h, salle Gounod, a eu lieu la réunion du comité de quartier n° 2, animée par M. MELLINET, conseiller municipal, responsable de ce quartier, et en présence de M. FOURCADE, Maire, et de Mme BRUNAU, maire-adjoint chargée de la voirie et de la circulation.

De nombreux plans relatifs à la rénovation du centre étaient affichés et, avant que l'on en vienne aux détails précis, M. MELLINET informa les habitants que 27 promoteurs et architectes étaient en possession d'un dossier d'étude, qu'une réunion publique aurait lieu après le dépouillement des différentes propositions qu'ils seront susceptibles de présenter, que le sort du centre serait définitivement fixé au plus tard avant les vacances d'été et qu'une Z.A.C. serait alors constituée.

Après quoi Mme BRUNAU répondit aux questions de voirie et de circulation assez préoccupantes dans ce quartier. Elle annonça tout d'abord la réfection de la rue d'Orléans et d'une partie de la rue Royale avec aménagement d'un maximum de places de parking et si possible plantations d'arbres. Une fois refaites ces rues seront munies de parcmètres et de zones bleues (deux places de parcmètres jumelés une place de zone bleue, etc.).

Les parcmètres et les zones bleues déjà existants avaient été posés le 15 novembre dernier, à titre d'essai pour une durée de trois mois. C'est pourquoi Mme BRUNAU mit aux voix leur suppression ou leur maintien. Personne ne se montra favorable à leur suppression ; bien au contraire la moitié de l'assistance demanda qu'ils soient maintenus.

Mais ces mesures ne suffisent pas à régler les problèmes de stationnement à Saint-Cloud. Près de la gare, par exemple, les parcmètres, d'une durée maximale d'1 h 30, ne peuvent être utilisés si l'on



veut se rendre à Paris. C'est pourquoi M. FOURCADE a annoncé qu'ils allaient être modifiés et qu'ils pourraient être utilisés à la journée ou à la demi-journée.

Ce problème de stationnement qui provoque souvent des goulots d'étranglement est spécialement alarmant dans la rue des Ecoles où, aux heures d'entrée et de sortie des écoles les parents qui stationnent, même provisoirement, empêchent toute circulation et menacent la sécurité de leurs propres enfants. M. FOURCADE a très nettement affirmé que cette situation ne pouvait plus durer et a proposé trois solutions :

- 1) L'interdiction de stationner rue des Ecoles, sur les deux côtés ;
- 2) Le système du sens unique ;
- 3) L'interdiction de circuler aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Aucune des solutions n'est « idéale » et il faudra sans doute choisir entre la sécurité des enfants et la commodité des riverains mais les gens présents à la réunion et qui habitent dans cette rue préfèrent en général le sens unique. Un référendum de rue va être organisé pour demander aux gens d'opter pour l'une des trois possibilités.

Puis M. FOURCADE aborda le problème de la rénovation du centre. Le but de la Municipalité ait qu'il y ait un minimum de démolitions et un maximum de restaurations ; pour des raisons financières d'abord, mais aussi pour conserver le site de Saint-Cloud et pour ne pas causer trop de dommages à la population.

Le centre a été divisé en 18 îlots ; l'opération commencera petitement, par 2, 3 ou 4 îlots et la rénovation se fera de façon à ce que chaque tranche de travaux modifie ou crée des logements, des parkings, des commerces et des logements sociaux afin de faire de chaque « parcelle » un véritable petit quartier.

Il y aura un plan d'ensemble mais le cheminement se fera par étapes pour ne pas détruire l'équilibre et l'autorité locale a imposé aux promoteurs éventuels suffisamment de contraintes pour que l'on obtienne des résultats satisfaisants pour tous.

Les hauteurs seront strictement limitées. Les deux extrémités les plus hautes seront le Parc de Béarn d'une part, et les bureaux de la colline, d'autre part. La hauteur s'abaissera progressivement de façon à former un U et cela afin que la mairie et l'église restent visibles. Il y aura environ 10 000 m<sup>2</sup> restaurés et 30 000 m<sup>2</sup> démolis. Les immeubles restaurés seront équipés de sanitaire et de chauffage.

Au cours de la réunion, diverses questions ont été soulevées.

Mme JUGE, receveur principal des P.T.T. de Saint-Cloud Centre, évoqua les problèmes de stationnement place Silly où les voitures postales sont souvent obligées de se garer en double file, ce qui provoque une gêne considérable tant pour ses employés que pour les gens qui veulent circuler ou se rendre à l'hôpital. Elle aimerait que lui soient réservées deux places supplémentaires.

Plusieurs personnes habitant dans le bas de Saint-Cloud, se sont intéressées à l'aménagement de ce secteur. M. FOURCADE a expliqué que la gare S.N.C.F.

avait été déplacée de 100 mètres et qu'elle était actuellement en cours de construction ; à proximité immédiate il y aura une gare auto-routière et un parking. L'Équipement possède les terrains le long de la voie de chemins de fer mais cèdera à la Mairie le terrain destiné au parking.

A propos du bruit, Mme BRUNAU a répondu que l'Équipement faisait des études pour mettre un revêtement le moins bruyant et le moins dérapant possible ; d'autre part, un parapet en forme de

conque, d'une hauteur de 1,50 m allait être posé pour absorber le bruit des roues. Il y aura également une barrière de protection.

Il faut préciser, en dernier lieu, que les comités de quartier sont un organe consultatif qui ne peut prendre de décisions mais toutes les suggestions qui y sont faites permettent à la Municipalité de mieux connaître les désirs des habitants et de leur donner satisfaction.



## Interview de Monsieur LAFFONT Commissaire de Police de Saint-Cloud

— Monsieur le Commissaire, j'aimerais tout d'abord savoir jusqu'où s'étendent vos activités et comment se compose le Commissariat de Saint-Cloud.

— Nous avons la responsabilité de Saint-Cloud, Vaucresson et Marnes-la-Coquette, ce qui est une circonscription relativement étendue dont s'occupe une centaine de fonctionnaires, en service à tour de rôle 24 h sur 24. Compte tenu des services sédentaires (bureaux recevant le public, personnel civil, etc.) des congés, des repos et des autres causes d'absence, c'est donc de 30 à 40 policiers (dont une vingtaine en tenue) qui sont présents en permanence de jour et une douzaine de nuit. Depuis octobre 1971, les commissariats sont redevenus « de sécurité publique », c'est-à-dire que le Commissaire est responsable de l'activité des gardiens de la paix — qui sont en uniforme — et des officiers de Police, qu'on appelle maintenant inspecteurs, qui sont des fonctionnaires en civil chargés plus particulièrement des affaires judiciaires.

Le personnel est dans l'ensemble très jeune et, en général, ne reste en fonction à Saint-Cloud que pendant peu de temps. Cela tient essentiellement aux difficultés rencontrées pour se loger, soit à Saint-Cloud, soit dans les environs. Les traitements modestes ne peuvent s'accommoder de loyers trop élevés et les H.L.M. sont trop peu nombreuses dans la circonscription. Ce problème n'a d'ailleurs pas échappé à la Municipalité, car il est aussi celui des autres administrations de la ville.

— Je crois que la plupart des gens n'ont qu'une idée très imprécise du rôle que vous jouez, aussi pourriez-vous me donner des précisions sur vos objectifs ?

— Avant d'entrer dans les détails, je voudrais préciser que nous voudrions faire du Commissariat une « maison de verre » et que nous aimerions travailler en



confiance avec les habitants. D'une façon générale la police souhaite intervenir le moins possible et jouer un rôle préventif et non répressif ; mais il faut pour cela que les gens aient un réel sens civique et soient « policés » au sens noble du mot. Mais nous ne désespérons pas de pouvoir faire de Saint-Cloud, en collaboration avec tous, un « village où il fasse bon vivre ». Souvent l'intérêt général est en opposition avec l'intérêt des clodoaldiens — je pense notamment aux délestages de l'autoroute pendant les week-ends qui renvoient un nombre considérable de voitures sur Saint-Cloud, plus que la ville ne peut en supporter — sans pouvoir empêcher ces délestages, nous essayons, dans la mesure du possible, d'améliorer la circulation et de pallier aux plus grosses difficultés.

— *Vous me parlez de circulation, vous savez sans doute que la plupart des habitants de la Ville pensent qu'elle est loin d'être idéale. Que pouvez-vous faire dans ce domaine ?*

— Vous savez que les voies de Saint-Cloud n'ont pas changé depuis 20 ans et qu'elles ne sont absolument pas faites pour absorber la densité de voitures qui y circulent. Il s'agit donc là d'un problème de « robinets » et non d'un problème de police, cependant la surveillance que nous exerçons et les interdictions de stationnement que nous tenons à faire respecter tendent à améliorer la situation.

— *Le stationnement à Saint-Cloud reste pourtant un problème. Je pense surtout aux piétons — notamment aux mères de famille et aux enfants — qui sont souvent obligés de descendre sur la chaussée à cause des voitures garées sur le trottoir.*

— En effet, ce n'est pas tolérable et nous ne le tolérons pas, c'est beaucoup trop dangereux. C'est pourquoi des patrouilles passent tous les jours, notamment dans les quartiers d'usines, pour lutter contre le stationnement sauvage et, si les voitures causent la moindre gêne, aucune absolution n'est accordée ; l'amende est de 40 F.

— *Mais la Police ne s'occupe pas que du stationnement ; quelles sont ses autres activités quotidiennes ?*

— Mon objectif est qu'il y ait le moins de personnel possible dans les locaux et le plus dans la rue, car c'est là qu'est sa place. Et Saint-Cloud est une des villes où l'on voit le plus d'agents.

De jour, nous assurons les sorties de toutes les écoles — en tout 17 — des agents sont postés à l'emplacement des principaux points de circulation, et 2 véhicules sont prêts à répondre, en permanence, aux appels de la population.

En ce qui concerne plus spécialement ce problème des écoles, nous utilisons des auxiliaires féminines qui sont chargées d'assurer à la fois la sécurité des enfants et la surveillance de la circulation, aux abords des établissements scolaires. Malheureusement nous manquons d'un tel personnel et plusieurs postes sont vacants à Saint-Cloud ou dans les communes voisines. Il s'agit là pourtant d'un travail agréable, beaucoup plus préventif que répressif, qui se fait presque toujours avec le sourire et nous serions heureux de recevoir de nombreuses candidatures.

La nuit des équipes patrouillent en permanence pour assurer la sécurité des habitants.

Prenons l'exemple d'un cambriolage ; les gens téléphonent au 17 et, leur appel, reçu à Paris, est transmis par radio à Nanterre ; Nanterre le transmet à Saint-Cloud qui alerte les véhicules en patrouille dans la ville qui sont directement reliés au commissariat. 3 minutes se sont passées entre le 1<sup>er</sup> appel et l'intervention des gardiens de la paix qui essayent de trouver des indices et de retrouver les malfaiteurs. Si ceux-ci ont le temps de fuir, le dossier est remis, le lendemain, à l'officier de police judiciaire chargé de mener l'enquête.

— Cette rapidité d'action suppose que des véhicules patrouillent sans cesse. A Saint-Cloud, il y a tous les jours une équipe en tenue qui circule en car et des inspecteurs en civil qui sont dans une voiture banalisée. Le principal souci de ces équipes est d'assurer la sécurité des habitants. C'est pourquoi j'ai pris contact avec les syndicats des résidences qui donnent désormais toutes facilités à mon personnel pour pénétrer dans les locaux communs et, les fonctionnaires y passent régulièrement, à la grande satisfaction de tous. Pendant la période des vacances, étant donné qu'il n'y a plus de permanence à assurer à la sortie des écoles et que la circulation est réduite, les activités de surveillance des résidences et des immeubles sont renforcées, ce qui donne des résultats satisfaisants.

— *Avez-vous souvent à intervenir ?*

— Saint-Cloud ne paraît pas avoir un taux de criminalité supérieur à certaines communes voisines ; l'on peut même dire que c'est une ville privilégiée. Cette amélioration est due sans doute à notre présence constante, c'est pourquoi nous n'entendons pas relâcher notre effort mais bien au contraire continuer à préserver Saint-Cloud, participer à la vie commune dans la bonne entente et faire respecter les libertés.

## CALENDRIER des Comités de quartiers

### et Commissions Extra- municipales

#### Quartier N° 1

Mme OHRESSER, mercredi 28 mars,  
Centre Aéré rue Gounod

#### Quartier n° 4

M. VINSON, mercredi 16 mai, Ecole  
du Val d'Or

#### Quartier n° 6

M. VOIZARD, mercredi 23 mai, C.E.T.  
rue Pasteur

#### Quartier n° 3

Mme OLIVIER, mercredi 6 juin, Foyer  
des Sportifs

#### Quartier n° 5

M. GAUDICHON, mercredi 13 juin, Ecole  
de Montretout

#### Quartier n° 2

M. MELLINET, mercredi 27 juin, Salle  
Gounod

#### Commissions Extra-Municipales à la Mairie

1° Stationnement - Parking : Mme BRU-  
NAU, M. LEYMARIE, jeudi 15 mars.

2° Sports : M. TOTY, mercredi 9 mai.

3° Urbanisme : M. FRIES, 20 juin.



ELECTIONS LEGISLATIVES  
RESULTATS PAR BUREAU  
VILLE DE SAINT-CLOUD

SCRUTIN DU 4 MARS 1973

Bureaux	Inscrits	Votants	Nuls	Suffrages exprim.	M. Duffour	M. Combret	J. Fournier	J. Baumei	H. Magnin	J. Esterel (C. Martin)	F. Brigneau (E. Allod)
1 <sup>er</sup>	1.269	978	13	965	125	22	232	387	151	21	27
2 <sup>e</sup>	1.273	1.030	5	1.025	55	13	163	440	261	35	58
3 <sup>e</sup>	1.220	1.004	19	985	94	17	196	390	186	39	63
4 <sup>e</sup>	1.242	1.004	8	996	86	14	174	462	177	32	51
5 <sup>e</sup>	1.411	1.129	16	1.113	100	22	193	515	198	33	52
6 <sup>e</sup>	1.218	1.024	15	1.009	68	16	191	488	166	33	47
7 <sup>e</sup>	1.230	1.009	14	995	93	21	229	425	181	17	29
8 <sup>e</sup>	1.339	1.078	17	1.061	115	24	212	446	208	12	44
9 <sup>e</sup>	1.735	1.448	9	1.439	61	17	249	593	385	54	80
10 <sup>e</sup>	1.400	1.198	8	1.190	41	16	289	457	315	26	46
11 <sup>e</sup>	1.178	955	14	941	144	22	198	335	183	29	30
12 <sup>e</sup>	1.142	936	9	927	47	12	122	423	244	27	52
13 <sup>e</sup>	976	769	10	759	118	26	167	287	129	9	23
Totaux ..	16.633	13.562	157	13.405	1.147	242	2.615	5.648	2.784	367	602

SCRUTIN DU 11 MARS 1973

Bureaux	Inscrits	Votants	Nuls	Suffrages exprimés	J. Fournier	J. Baumei	H. Magnin
1 <sup>er</sup>	1.269	958	24	934	404	529	1
2 <sup>e</sup>	1.273	1.027	34	993	303	690	0
3 <sup>e</sup>	1.220	988	40	948	376	572	0
4 <sup>e</sup>	1.242	1.005	43	962	316	646	0
5 <sup>e</sup>	1.411	1.108	47	1.061	378	683	0
6 <sup>e</sup>	1.218	1.025	37	988	342	646	0
7 <sup>e</sup>	1.230	1.018	38	980	413	567	0
8 <sup>e</sup>	1.339	1.101	40	1.061	410	650	1
9 <sup>e</sup>	1.735	1.438	60	1.378	438	940	0
10 <sup>e</sup>	1.400	1.185	74	1.111	407	704	0
11 <sup>e</sup>	1.178	948	38	910	416	493	1
12 <sup>e</sup>	1.142	946	48	898	264	633	1
13 <sup>e</sup>	976	797	25	772	371	401	0
Totaux ....	16.633	13.544	548	12.996	4.838	8.154	4

Total des suffrages exprimés : 12.996

Total des suffrages par candidat :

J. FOURNIER ..... 4.838  
 J. BAUMEL ..... 8.154  
 H. MAGNIN ..... 4

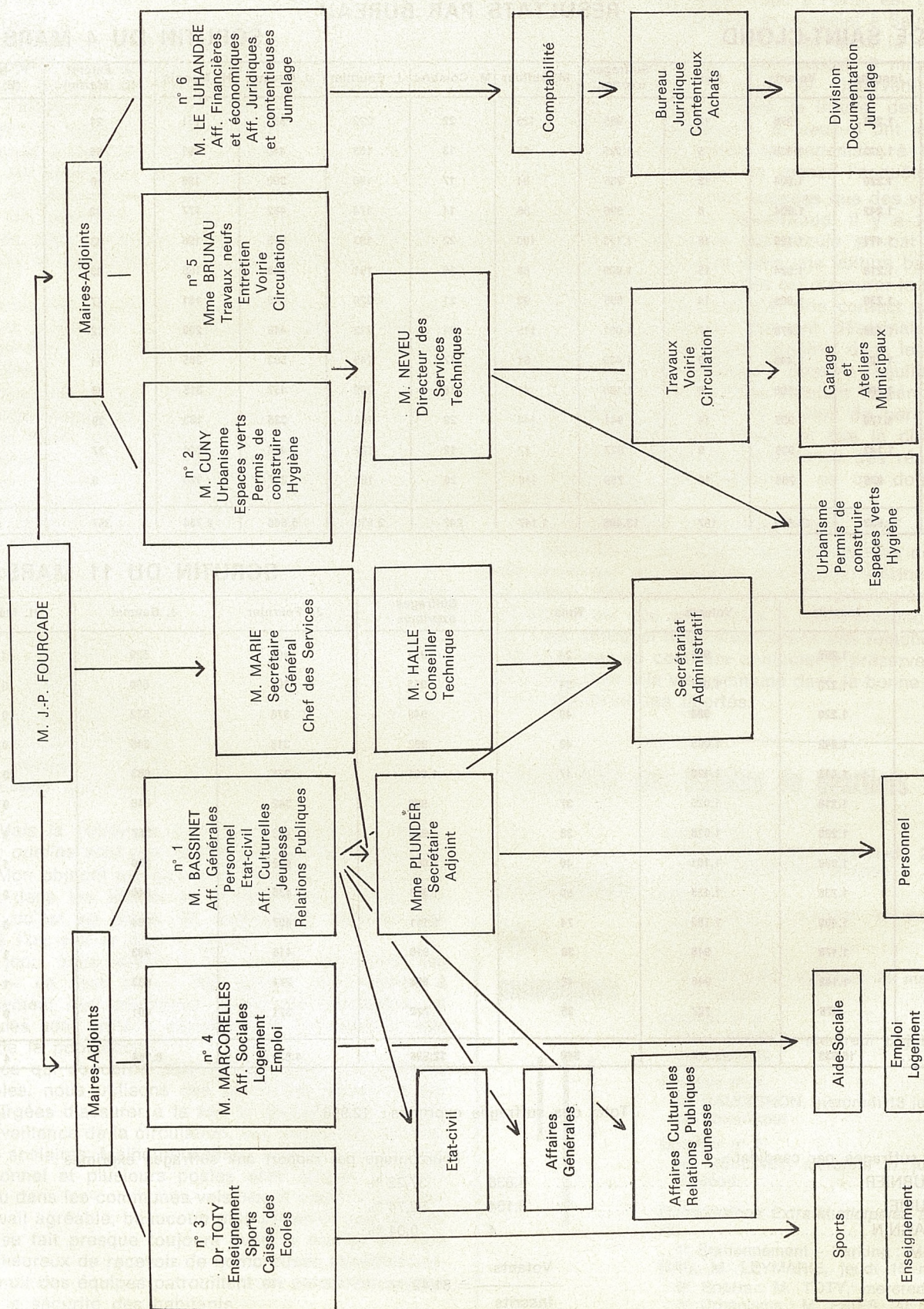
Pourcentage par rapport aux suffrages exprimés :

37,22 %  
 62,74 %  
 0,04 %

$\frac{\text{Votants}}{\text{Inscrits}} = 81,42 \%$



# ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE AU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1973





# Manifestations communales

Après le remarquable succès remporté par l'Exposition du Peintre BENN et par la conférence du Révérend-Père Michel RIQUET, s.j. « l'illustration des Psaumes » dans l'œuvre de BENN, la Ville de Saint-Cloud se devait de remercier par un hommage particulier ces deux éminentes personnalités des lettres et de l'art sacré. Ce fut chose faite ce samedi 6 janvier lorsque, entouré de la Municipalité, du Conseil Municipal et de nombreuses personnalités parmi lesquelles M. ADDA, Ministre Plénipotentiaire d'Israël en France, M. GALES, sous-préfet de Boulogne-Saint-Cloud, M. Pierre BLOCH, ancien Ministre, le Père MERCIER, curé de Saint-Cloud, le Rabbin KAÇMANN, les animateurs des associations culturelles de Saint-Cloud, M. de PLINVAL, Président de l'Ecole de Musique, le Docteur BERTRAND, Président des Amis du Grand Orgue, l'Inspecteur Général BRUNAU, M. SCHMITZ, Conservateur du Domaine National, M. R. HARDOUIN, conservateur du Musée d'Histoire Locale, M. DEGA, Président des Artistes Clodoaldiens, etc. M. FOURCADE leur remettait la Médaille de Vermeil de la Ville de Saint-Cloud ainsi que l'histoire illustrée de notre Ville. A cette occasion, le Professeur René CASSIN, les académiciens A. LANOUX et André CHAMSON avaient envoyé d'émouvants messages.

Après cette cérémonie de l'amitié, le Peintre et le Conférencier dédicaçaient à tous les présents la très belle plaquette offerte par un généreux éditeur parisien contenant douze reproductions en couleur des œuvres de BENN et le texte du discours prononcé par l'orateur sacré le 15 octobre en l'église Stella Matutina.

Ajoutons que le 8 mars dernier, cette même conférence était redonnée par le Révérend-Père RIQUET à Genève à l'occasion du vernissage de l'Exposition de l'œuvre de BENN, dans le Musée du Petit Palais de Genève.

## A LA MAIRIE : des vœux et des promotions

Le lundi 8 janvier, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, a eu lieu la traditionnelle présentation des vœux du personnel municipal à laquelle assistaient cette année pour la première fois, tous les représentants des services publics en fonction à Saint-Cloud.

On remarquait notamment dans l'assistance M. GALES, sous-préfet et M. SANTAREL, secrétaire général de la sous-préfecture de Boulogne.

M. MARIE, secrétaire général de la

Ville de Saint-Cloud, présenta les vœux à M. FOURCADE, Maire, entouré des adjoints et des conseillers municipaux, qui lui répondit et exposa les principes de la nouvelle gestion municipale basée sur la participation et les grands travaux à mettre en œuvre pour rendre plus agréable la vie des Clodoaldiens.

Puis il devait présenter les nouveaux fonctionnaires municipaux : Mme PLUNDER, nommée secrétaire générale adjointe, M. Hallé, nommé conseil-

ler technique du Maire qui collaborera plus particulièrement avec M. CUNY pour la réalisation de la rénovation du quartier du centre, et M. SIMONEAU affecté aux services techniques.

Enfin, M. FOURCADE devait souhaiter une longue et sereine retraite à M. DEGA, chef du bureau d'hygiène.

Gageons que M. DEGA, animateur des artistes clodoaldiens, continuera à apporter un actif concours à l'animation culturelle de la Ville.

Un sympathique buffet clôtura cette soirée très animée.



## NOCES D'OR D'UN MÉNAGE CLODOALDIEN

M. et Mme GAYMARD, clodoaldiens depuis 1935, parents de Mme OLIVIER, Conseiller Municipal, fêtaient le 16 décembre dernier leurs noces d'or, entourés de leurs nombreux enfants et petits-enfants et de leurs amis.

Une cérémonie fut organisée dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville en leur honneur, au cours de laquelle M. J.-P. FOURCADE, Maire, accompagné de nombreux membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, a retracé la brillante carrière tant militaire que civile de M. GAYMARD, et leur a adressé ses sincères et chaleureuses félicitations. Un volume historique sur notre Cité leur fut offert.



# activités culturelles

## LES ACTIVITES MUSICALES

La saison musicale s'est brillamment poursuivie à Saint-Cloud cet hiver.

Le 14 décembre, le pianiste André GOROG donnait une magnifique démonstration de son talent devant une salle aussi comble qu'enthousiaste. Quelques pièces de Schumann, deux rapsodies de Liszt et les dix visions fugitives de Prokofiev permirent d'admirer la sensibilité profonde et la technique si parfaite de l'artiste. Mais avec le Petrouchka de Stravinsky, André GOROG offrait une vision renouvelée de l'œuvre, véritable révélation d'un Stravinsky interprété avec toute sa richesse.

Le 28 janvier, en l'église du Centre, a eu lieu un concert spirituel à la mémoire de Jean MACIET, ancien organistes et maître de chapelle à Saint-Cloud. Figuraient au programme plusieurs pièces pour orgue jouées par François POLGAR, notamment l'Ariane de Monteverdi et surtout des extraits du Messie de Haendel où la voix du soliste Michel AUBERT, la chorale Jean MACIET et l'accompagnement d'orgue traduisaient un bonheur d'interprétation très remarquable. La chorale interpréta également des œuvres de Corboz, Vittoria et Delalande. L'un des objectifs des organisateurs était d'aider à la restauration du Grand Orgue ; nul doute qu'ils n'y aient pleinement réussi.

Le 31 janvier, O. GHIGLIA, à la guitare, et G. FUMET, à la flûte, interprétèrent en duo ou en solo, un programme très varié où la ravissante Sonate pour flûte et guitare de Giuliani remporta un vif succès, par le charme et l'élégance de l'interprétation. Plus austères, les 3 Préludes et les 3 Etudes pour guitare de Villalobos créèrent par leurs arabesques l'atmosphère envoûtante propice à Syrinx de Debussy, l'un des grands triomphes de G. FUMET. Guitare et flûte se mêlèrent à nouveau pour une remarquable interprétation d'Entracte de J. Ibert.

Enfin, le 8 février, les mélomanes de Saint-Cloud et de Suresnes se retrouvaient au théâtre J. Vilar pour entendre l'Orchestre de Paris interpréter un programme classique sous

la direction de J.-P. JACQUILLAT. Soirée prestigieuse qui avait attiré une foule considérable et chaleureuse. Entre la Sinfonia et J. CH. Bach et le IV<sup>e</sup> Symphonie de Beethoven, le pianiste E. HEIDSIECK vint interpréter une œuvre rarement jouée, le Concerto en Ut Majeur de Mozart : ce soir entre le piano étincelant d'esprit de gaîté ou de poésie, et l'orchestre, ce fut un dialogue inoubliable. Souhaitons que les mélomanes de Saint-Cloud, au premier rang desquels on remarquait la présence si fidèle et chaleureuse de nombreuses personnalités municipales, réservent le même sympathique accueil aux derniers concerts de la saison organisés par l'active société des Concerts de Saint-Cloud.

Prochains concerts :

3 et 4 avril : Concerts spirituels avec le Deller Concert.

Mai : Jazz.

Juin : Quatuor Parennin.

## NOUVELLES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Après une rentrée difficile en octobre 1972, tenant principalement à la grande dispersion des lieux de cours qui ont accueilli 450 élèves, l'Ecole de Musique va pouvoir, en octobre 1973, franchir une nouvelle étape.

En effet, avant même la réalisation d'une salle polyvalente, la Ville met à sa disposition pour le mois de septembre 1973, une maison située : 7, rue Sevin-Vincent (près du boulevard de la République) où seront aménagées 7 petites salles de classe, et près de laquelle sera implanté un bâtiment préfabriqué d'une surface couverte de 150 m<sup>2</sup>. Même si cette localisation n'est pas aussi centrale que l'auraient désiré bon nombre de clodoaldiens, cette maison permettra enfin la réalisation d'une véritable « vie d'école », les professeurs pouvant se rencontrer plus aisément, les élèves passant sans déplacement de leurs cours d'instruments en cours de solfège (obligatoire), enfin, de nouveaux cours pouvant être créés...

Parmi les projets étudiés par le Conseil d'Administration, notons l'ouverture d'une classe de piano pour élèves d'un certain niveau, d'une clas-

se de violoncelle, de musique d'ensemble, de chant (qui complètera heureusement le développement actuel du chant choral) et le lancement de « rencontres musicales » où pourront se réunir à intervalles réguliers les instrumentistes de Saint-Cloud, élèves de l'Ecole ou amateurs de tous âges, pour former des petits ensembles instrumentaux.

Les 3 et 4 avril, à 21 heures, en l'église Stella Matutina, le DELLER CONSORT qui déjà depuis de nombreuses années parcourt le monde entier et a participé à de multiples festivals internationaux donnera deux concerts (avec un programme différent à chacun d'eux) tout à fait exceptionnels sous la direction de son prestigieux chef Alfred DELLER. Il exécutera en particulier des pièces de Monteverdi et de William Byrd et de différents compositeurs de la Renaissance. Au concert du 4 avril, l'organiste attiré du Deller Consort jouera sur le nouveau grand orgue de Stella Matutina.

C'est une occasion à ne pas manquer. Alfred DELLER mérite que notre église Stella Matutina dans son beau cadre lui fasse le plus complet et chaleureux accueil.

La SOCIETE DES AMIS DU MUSEE NATIONAL DE LA CERAMIQUE organise des conférences publiques faites par M. Henry-Pierre FOUREST, conservateur du Musée National de Céramique.

Programme du troisième trimestre 1973 :

— Mardi 3 avril : Vincennes, 2<sup>e</sup> période.

— Mardi 8 mai : La faïence sous l'influence de la porcelaine : le Petit Feu (I).

— Mardi 15 mai : La faïence sous l'influence de la porcelaine : le Petit Feu (II).

— Mardi 22 mai : Une apogée, les années 1750.

Pour tous renseignements téléphoner à la Salle de Conférences du Musée : 027 02.35.

## ARTS ET LOISIRS

— 3 avril : « Le Surréalisme », par Mme EGLER, Conférencière des Musées Nationaux.

— 8 mai : « Soutine », par Mme LIGNAC, Conférencière des Musées Nationaux.

— Jeudi 17 mai : Visite de l'Exposition Soutine à l'Orangerie à Paris (se faire inscrire).

— 22 mai : « La Chine », par M. BEGUIN, Conservateur au Musée Guimet.

— Jeudi 24 mai : Visite de l'Exposition « La Chine » au Petit Palais de Paris (se faire inscrire).

— 5 juin : « Les Cérémonies à la Chapelle de Versailles », par Mme QUERNEL, Conférencière des Musées Nationaux et du Musée de Versailles.

— Jeudi 14 juin : Visite de la Chapelle de Versailles.

Reprise au mois d'octobre.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Rectificatif :

Mme BRUNAU, maire-adjoint chargée des travaux, de la voirie et de la circulation, reçoit le JEUDI de 10 h à midi et sur rendez-vous et non le lundi comme il avait été indiqué par erreur dans le précédent bulletin municipal.

D'autre part, la permanence de la Mairie chaque mercredi entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin est assurée désormais jusqu'à 19 h et non 19 h 30.

## A noter :

Les bureaux du Service Social de la Mairie ont été transférés 18, rue du Docteur-Desfossez. L'entrée se fait maintenant directement à cette adresse.

## GARDERIE DU MERCREDI

La vente des tickets pour la garderie du mercredi a lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973 les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 17 heures à 18 heures à l'Ecole Maternelle du Centre - rue Hébert et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois de 10 heures à 11 heures à la Mairie - entrée 18, rue du Docteur-Desfossez.

## PISCINE MUNICIPALE

### HORAIRE « PUBLIC »

LUNDI, de 16 h 45 à 19 heures.

MARDI, de 12 heures à 13 h 45, de 16 h 45 à 20 heures.

MERCREDI, de 12 heures à 19 heures.

JEUDI, de 12 heures à 13 h 45, de 17 heures à 19 h 30, de 20 h 30 à 23 heures.

VENDREDI, de 10 heures à 11 heures, de 12 heures à 13 h 45, de 16 h 45 à 19 heures.

SAMEDI, de 12 heures à 20 heures.

DIMANCHE, de 9 heures à 14 heures.

La Caisse est fermée une 1/2 heure avant la fermeture.

L'évacuation des bassins se fait 1/4 d'heure avant la fermeture.

Parking privé : gratuit, rue Marie-Bonaparte.

A la suite d'une question posée par M. FOURCADE, Maire, à M. le Préfet HOSTEING concernant les mises temporaires en sens unique des rues Dailly et Gounod, M. le Préfet a répondu qu'il avait « donné toutes instructions aux fonctionnaires responsables de la circulation à la Direction Départementale de la Sécurité Publique afin qu'une telle mesure ne soit prise que lorsque des manifestations exceptionnelles la justifient... ». De plus, M. le Maire en sera toujours averti à l'avance.

Comme tous les ans, la Municipalité organise un Repas de l'Amitié qui aura lieu cette année le 5 mai, au C.E.T., rue Pasteur.

Des détails plus précis seront donnés par voie d'affiches.

Le dimanche 27 mai, aura lieu une matinée théâtrale pour les anciens au théâtre de la Ville. Au programme : les ballets hollandais.

Nous rappelons que deux avocats exercent dans notre Ville :

Mlle Monique GUYOT

4, avenue Cicéron - Tél. 605 59.88

Mme Françoise JACQUET

11, rue du Mont-Valérien - Tél. 603 76.17

## ECRIVEZ-NOUS !

Le Bulletin Municipal annonce qu'une rubrique est ouverte pour accueillir le courrier des clodoaldiens. Les lettres relatives à des sujets d'intérêt général seront publiées en fonction de la place disponible et nous nous efforcerons de répondre et de prendre bonne note de vos idées et suggestions.

Ecrire à M. Guay ou Mlle Brefort, responsables du « Bulletin », Mairie de Saint-Cloud.

## MARCHE DE LA BERENGERE

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud a le plaisir d'annoncer aux habitants de Saint-Cloud l'ouverture depuis le vendredi 2 février du marché couvert du Val d'Or situé sous l'immeuble Delta, angle boulevard de la République, rue du Camp-Canadien. Ce marché s'est substitué au marché dit de la « Bérengère » installé dans la rue Michel-Salles. Le nouveau marché, comme l'ancien d'ailleurs, est ouvert au public les mardi et vendredi matins.

Décret n° 72-1209 du 27 décembre 1972 portant création des arrondissements de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) et de l'Hay-les-Roses (Val-de-Marne).

Article 1<sup>er</sup> : Il est créé dans le département des Hauts-de-Seine un arrondissement groupant les cantons de Boulogne-Billancourt Nord-Est, Boulogne-Billancourt Nord-Ouest, Boulogne-Billancourt Sud, Saint-Cloud, Sèvres, Chaville, Issy-les-Moulineaux Ouest, et Meudon. Le chef-lieu de cet arrondissement est fixé à Boulogne-Billancourt.

## LES ZONES D'ACTIVITE DES TAXIS PARISIENS

Lu dans le « Figaro » :

Les zones d'activité des taxis parisiens sont précisées par M. Jacques Lenoir, Préfet de police (Bulletin Municipal Officiel du 21 février). La zone parisienne comprend le territoire de la Ville de Paris délimité par le boulevard périphérique ; celui-ci en fait partie. La zone

suburbaine comprend le territoire de la Ville de Paris situé au-delà du boulevard périphérique, et les trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Dans chaque voiture, on pourra consulter une carte délimitant ces zones. Un conducteur peut refuser une course dont la limite est située au-delà de la limite suburbaine, exception faite des aéroports d'Orly et de Roissy-en-France.

Trois tarifs sont applicables selon les zones et les heures.

## CREATION D'UNE AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Il est créé une agence des Bâtiments de France dans le département des Hauts-de-Seine, dont le siège est fixé au domaine national de SAINT-CLOUD.

M. Paul ROUAUD, Architecte des Bâtiments de France contractuel, qui était adjoint à M. Gilbert CHABAIN, est chargé de l'agence des Bâtiments de France des Hauts-de-Seine.

M. Gilbert CHABAIN est en conséquence déchargé du département des Hauts-de-Seine.

Nous vous rappelons que les permanences de l'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION se tiennent à la Mairie tous les deuxième mercredi de chaque mois, de 17 h 30 à 19 heures.

Avril : permanence le 11.

Mai : permanence le 9.

Juin : permanence le 13.

Le Centre d'Information Féminin des Hauts-de-Seine vient d'être créé ; c'est une association régie par la loi de 1901, subventionnée par l'Etat.

Le C.I.F. a pour but de fournir aux femmes de tous âges et de toutes conditions des réponses précises aux problèmes qui les préoccupent, sur le plan familial, juridique, administratif, professionnel, social, culturel.

Le Centre assure une permanence tous les matins de 9 heures à 12 heures (sauf samedi) au Niveau I de la Préfecture de Nanterre.

## COURS D'ALPHABETISATION

Signalons que des cours d'alphabétisation sont organisés par la Maison de l'Amitié :

COURS DU SOIR : 89, rue des Tennerolles : lundi, mardi, mercredi, de 20 h à 21 h 30.

6, place Silly, 2<sup>e</sup> étage : lundi, mercredi, de 20 h à 21 h 30.

COURS DE L'APRES-MIDI : 6, place Silly : lundi, mardi, mercredi, de 14 h à 15 h 30.

Centre social rue de l'Yser : lundi, jeudi, de 11 h à 12 h et de 18 h à 19 h.

Pour tous renseignements concernant ce centre, téléphoner au 602 08.38.



## SÉCURITÉ SOCIALE

### La Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne communique

« Depuis quelques mois nous avons diffusé un nouveau modèle de feuille de soins.

Un arrêté du 20 novembre 1972 (« J.O. » du 1-12-1972) rend cet imprimé obligatoire.

Nous vous en rappelons les modalités d'utilisation et les avantages.

La première page concerne l'identification de l'assuré et du malade.

En deuxième page, votre Médecin indique les actes qu'il a effectués, ses prescriptions et ses honoraires et s'il s'agit d'actes de radiologie, le numéro d'agrément de son installation.

Votre pharmacien tarifie les médicaments et votre laboratoire les actes d'analyse et de prélèvement.

Par ailleurs, innovation importante, vous collerez les « vignettes pharmacie » sur la feuille de soins et non plus sur l'ordonnance. Prenez la précaution de reporter votre numéro d'immatriculation sur chaque ordonnance.

Pour éviter des retours inutiles de dossiers et des retards de remboursement, *N'OMETTEZ PAS* de remplir toutes les rubriques nécessaires à la première page et de vérifier que celles de la deuxième page le sont également.

Des dispositions analogues s'appliquent aux Sages-Femmes et Auxiliaires Médicaux.

Ces nouveaux imprimés présentent donc certains avantages :

● *Pour votre médecin*

Il n'aura plus à inscrire son identité, car elle est préimprimée. Il ne connaîtra plus qu'un seul modèle de feuille de soins valable pour les divers régimes de Sécurité Sociale.

● *Pour vous-même*

Vous n'aurez plus le souci de vous procurer des feuilles de soins puisque la Caisse Primaire Centrale les édite et les envoie directement à votre Médecin.

D'une façon générale, l'ordonnance vous sera désormais rendue, dès lors que les vignettes pharmacie seront bien collées sur la feuille de soins ou, éventuellement, sur un volet complémentaire délivré par votre pharmacien. Cette ordonnance devra être conservée par vos soins. »

## REMBOURSEMENTS

La Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne précise aux usagers que les BASES MAXIMA DE REMBOURSEMENT pour les VISITES et CONSULTATIONS effectuées par les MEDECINS CONVENTIONNES à partir du 15 novembre 1972, sont les suivantes :

	ZONE A		ZONE B	
	Départements 75-92-93-94 et la majeure partie de 78-91-95		L'autre partie (1) de 78-91-95	
	Consul-tation	Visite	Consul-tation	Visite
Généraliste . . . . .	22.00	29.00	21.00	27.00
Spécialiste . . . . .	34.00	40.00	32.00	36.00
Neurologue . . . . .				
Neuropsychiatre . .	50.00	59.00	47.00	53.00
Psychiatre . . . . .				

(1) La délimitation exacte de ces zones peut vous être fournie par votre Centre de paiement.

## L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

UNE REPONSE EFFICACE

AUX BESOINS DES EMPLOYEURS ET DES SALARIES

Employeurs, Demandeurs d'emploi

Connaissez-vous les services que peut vous rendre l'A.N.P.E. ? Vous, dont l'un des soucis quotidiens et non des moindres, est la recherche de personnel, savez-vous que l'Agence Nationale pour l'Emploi est un Etablissement Public qui connaît pratiquement tous les demandeurs d'emploi ?

Ses services sont gratuits. Elle est à votre disposition pour recueillir vos offres d'emploi, que celles-ci soient communiquées par lettre ou par téléphone ou mieux encore par les Prospecteurs-Placiers qui se rendent régulièrement dans vos Entreprises.

S'il n'est pas possible de satisfaire immédiatement vos offres, elle peut les diffuser dans le Département, dans la Région et même dans la France entière.

Vous, qui cherchez un emploi,  
qui voulez apprendre un métier,  
qui souhaitez améliorer votre situation,  
qui désirez changer de situation,

l'Agence Nationale pour l'Emploi est gratuitement à votre service. Elle dispose de toute une organisation :

— Prospecteurs-Placiers, dont certains s'occupent tout particulièrement des jeunes ;

— Chargés d'Information pouvant renseigner sur tous les problèmes se rapportant à la connaissance des métiers, aux moyens de formation ou de perfectionnement ;

— Conseillers Professionnels chargés de dispenser une information personnalisée sur les voies à recommander eu égard à la formation, les aptitudes ou les possibilités ouvertes sur le marché du travail.

Votre Agence qui groupe les communes de Sèvres, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette et Saint-Cloud est installée 8, avenue de l'Europe à Sèvres, Tél. 027 30.71, ouverte de 8 h 30 à 16 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

Son Responsable, M. CHEVALLIER et l'ensemble de son personnel sont à votre disposition et seraient très honorés de recevoir votre visite afin de vous aider à résoudre tous vos problèmes d'emploi.



# La vie des Associations

## FNACA

Président : JAMET Jean-Claude, 66, rue Henri-Regnault, Saint-Cloud, 603 78.48.

Vice-Président : URBANI Alain, 120, rue de la Porte-Jaune.

Secrétaire : RABE Gérard, 5, rue Dailly.  
Secrétaire Adjoint : LOISEAU Robert, 28, rue Royale.

Trésorier : WROBLEWSKI Henri, 13, rue d'Orléans.

Trésorier Adjoint : BETTAGNIER Jean-Pierre, 3, rue du Docteur-Desfossez.

Conseil Juridique et Social : LEFORT DES YLOUSES Joël, 23, avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny.

Porte-Drapeau : GUERNIER Roland, 6, place Sully.

Responsable Matériel : BENNETEAU Pascal, 25 bis, boulevard Senard.

Responsable Social : CHABOT Narcisse, 22, avenue Clodoald.

Adjoint : BARENNE Jean-Marie, 8, rue du 18-juin.

Membre du Bureau : VEAU Christian, 6, rue de Vindé, 78 - La Celle-Saint-Cloud.

Le bureau local de Saint-Cloud, approuvé par le bureau départemental et le bureau national de la F.N.A.C.A., rappelle à tous ses adhérents et sympathisants ainsi qu'à toutes les personnes que ce mouvement intrigue ou impressionne, qu'en vertu de l'article 2 de ses statuts, la F.N.A.C.A. est indépendante de tout parti politique et de tout pouvoir civil, militaire ou religieux.

Vous, anciens combattants d'Afrique du Nord, qui n'adhérez pas encore chez nous, sachez que la F.N.A.C.A. met à votre disposition ses avocats, son service juridique et social gratuit, ses médecins conseils, sa revue mensuelle « l'Ancien d'Algérie », ses mutuelles et ses colonies de vacances... Vous la trouverez constituée en comités départementaux dans plus de 80 départements et en Comités locaux et cantonaux.

La F.N.A.C.A. c'est plus qu'un sigle : c'est une force !

Renseignez-vous : F.N.A.C.A. SAINT-CLOUD, C. C. P. Paris 195421.

Permanence tous les 1<sup>ers</sup> dimanches de chaque mois, de 10 h à 12 h, salle Gounod, centre social, rue des Ecoles.

S'adresser : M. Jamet, 66, rue Henri-Regnault, 92210 Saint-Cloud, 603 78.48.

## COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT-CLOUD

Président : M. CHANTREL, 161, rue de Buzenval, 92 - Garches.

Vice-Présidents : MM. CATALANO, 14, rue du Mont-Valérien, 92 - Saint-Cloud ; SAMSON, 210, boulevard de la République, 92 - Saint-Cloud.

Secrétaire : M. DARFEUILLE, 9A1, rue Gounod, 92 - Saint-Cloud.

Trésorier : M. RIBIERE, 17, rue de Buzenval, 92 - Saint-Cloud.

Porte-Drapeau : M. WINTER, 2, rue du 18-juin, 92 - Saint-Cloud.

## ASSOCIATIONS NOUVELLES

CULTURE ET PROGRES. — Mettre à la disposition des adhérents les moyens de la culture, 45, rue du Val-d'Or.

Avenir MINOS. — Association regroupant les utilisateurs des méthodes et packages, 107, bureau de la Colline de St-Cloud.

## LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le Bureau du Comité local s'est réuni le samedi 20 janvier 1973 au Siège, 32, rue du 18-juin, sous la Présidence de M. VILLE.

Suite au décès de M. L. POSTE et de M. HOUEL, et au départ de M. Robert M. FINELLE, le Bureau décide d'arrêter sa composition à dater du 21 janvier 1973 :

*Il confirme :*

Président d'Honneur : M. B. CADO.  
Président actif : M. A. VILLE.  
Vice-Présidents actifs : M. F. BALLOCHE, M. P. Y. DEFREMONT.

Secrétaire : M. J. ANNET.  
Secrétaire adjoint : M. Ch. MARECHAL.  
Trésorier : M. Ed. MARECHAL.  
Trésorier adjoint : M. Y. ARCACHE.  
Porte-Drapeau : M. A. TAPPE.

*Il élit :*

Président d'Honneur : M. R.M. FINELLE.  
Membre d'Honneur : Mme Suzanne FINELLE pour les longs et dévoués Services qu'ils ont rendu au Comité.

Au cours des Cérémonies du 11 Novembre 1972, les décorations suivantes ont été remises :

Médaille d'Argent : M. M. RAMOS.  
Médaille de Vermeil : M. P.Y. DEFREMONT, M. J. ANNET.

Médaille de Vermeil avec Bélière laurée, la plus haute distinction : M. N. ANTONAT, Citoyen d'Honneur de la Ville de St-Cloud. Félicitations aux élus et décorés.

## ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-CLOUD

L'Association des Commerçants et Artisans de St-Cloud a tenu son Assemblée Générale annuelle le 5 février 1973 dans la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de St-Cloud.

Le Président a rappelé l'activité de l'association durant l'année écoulée.

De nombreux commerçants s'étaient déplacés pour assister à cette réunion.

Le Maire M. Fourcade vint quelques instants souhaiter la bienvenue aux commerçants présents.

Le Président après son exposé, pour répondre à certaines critiques, dut rappeler à quelques-uns la teneur des statuts de l'Association et les décisions prises par les derniers Conseils d'Administration.

Nous apprenons qu'à la suite de la première réunion du nouveau Conseil d'Administration le Président sortant M. Frémy a été réélu à l'unanimité.

## FETE ANNUELLE DE L'ASTI

Cette fête des travailleurs a eu lieu cette année le 13 janvier dans les locaux de la M.J.C. où le Directeur et les Administrateurs nous ont amicalement accueilli. Dès l'ouverture, M. et Mme FOURCADE ainsi que de nombreux Conseillers Municipaux ont honoré cette soirée de leur présence. Les immigrés sont arrivés plus tard, ayant pris le temps de se changer au retour du travail.

Dès 21 heures, jeunes et moins jeunes, ibériques, français et Maghrébins dansaient ensemble et vivaient des moments de joyeuse fraternité.

Nous remercions ici tous ceux qui ont contribué matériellement ou par leur présence au succès de cette manifestation publique s'associant ainsi à ceux qui à longueur d'années vivent une solidarité plus discrète mais tout aussi nécessaire.

Nul n'ignore les conditions dans lesquelles vivent beaucoup d'entre eux : célibataires, hommes séparés de leur famille faute de logement, familles entassées dans des locaux insuffisants.

Ces problèmes nous concernent tous. Faites-nous connaître les chambres ou appartements libres, même petits, mais habitables.

Permanence d'accueil à la Maison de l'Amitié, 6, place Sully (2<sup>e</sup> étage).

## ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE SAINT-CLOUD

Réunion sur la réforme de l'enseignement du français.

A l'initiative de l'A.A.P.E.

Le mardi 6 février 1973, s'est tenue au Lycée Verhaeren, une réunion d'information sur cette réforme.

M. R. LATHUILLERE, Professeur d'histoire du français à la Sorbonne a brillamment exposé son point de vue sur les dangers de la réforme.

Avec beaucoup de talent, il a sensibilisé son auditoire, une centaine de parents et d'enseignants.

On a pu regretter de ne pas entendre de voix contradictoires. La tâche, il est vrai, était bien ardue après pareil réquisitoire !

## COMITE HAUTS-DE-SEINE NORD DE SECOURS AUX LEPREUX

Notre Comité local est devenu à la demande des Fondations Raoul FOLLEREAU le « Comité Hauts-de-Seine Nord de Secours aux Lépreux », mais notre siège social reste à la Mairie de Saint-Cloud et c'est dans une dizaine de ville que nous avons organisé le 28 janvier dernier la XX<sup>e</sup> journée mondiale des Lépreux.

Vingt ans d'une immense chaîne de solidarité et d'amour au profit des plus déshérités ; une bataille de vingt ans qui n'est pas encore gagnée et où nous avons besoin de vous.

Grâce à votre aide, nous avons pu adresser en 1972 :

15 000 F au Centre d'Aledjo (Togo),  
1 200 F au Centre d'Akata (Togo) pour la construction d'un atelier,  
13 700 F au Comité de Cotonou (Dahomey) pour l'achat d'un véhicule bâché.

29 900 F

AIDEZ-NOUS A FAIRE PLUS EN 1973 car, nous nous sommes déjà engagés à aider le centre de Nyuliamabou à concurrence de 30 000 F minimum.

D'AVANCE MERCI POUR EUX

## CLUB CULTUREL INTERNATIONAL

Le CLUB CULTUREL INTERNATIONAL, Association Culturelle régie par la Loi de 1901, est un Club Privé dû à l'initiative d'un groupe de professeurs.

— *Il dispense :*

des cours de langues : français pour étrangers, anglais.

— *Il accueille les tout petits (3 à 5 ans)* au jardin d'enfants international. Langue pratiquée : français.

— *Il organise des Rencontres Internationales :*

Rencontres amicales par petits groupes permettant la pratique d'une langue et favorisant les contacts entre français et étrangers. Les Hôtesse du service d'accueil de la Mairie de Saint-Cloud aident au développement de ces rencontres en nous mettant en rapport avec les nombreuses personnes intéressées. Qu'elles en soient ici remerciées.

— *Il propose différentes activités culturelles :* Visites-conférences, excursions, théâtre.

Pour tous renseignements : C.C.I., 5, rue de Garches, Saint-Cloud (de 9 h à 12 h) ou téléphoner à 825 60.27 (après 17 h 30).

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le Comité de Saint-Cloud de la Croix-Rouge Française vous informe que la Quête Nationale aura lieu le dimanche 20 mai.

Il est précisé que le produit de cette quête reviendra intégralement au Comité de Saint-Cloud.



## ASSOCIATION DES CLUBS DE L'AGE D'OR DE SAINT-CLOUD

La Maison de l'Amitié dès sa création fin 1971 s'attacha à réaliser une « Association des Clubs de « l'AGE D'OR » ».

Dès février 1972, sur l'initiative d'une personne du centre, pleine d'entrain et de dynamisme, les dimanches récréatifs s'organisent avec la collaboration des jeunes; dès la première réunion « Tony chante » à la salle Gounod devant 40 anciens des airs de leur jeunesse qu'ils reprennent avec lui... et la journée se termine dans la joie en dansant. Les dimanches se succèdent de quinzaine en quinzaine, beaucoup d'autres jeunes, notamment de St-Joseph prêtent leurs concours, organisent concerts, chants et jeux.

En octobre 1972, la nouvelle M.J.C. qui vient d'ouvrir ses portes, accueille désormais les dimanches récréatifs qui profitent largement de cette installation moderne et fonctionnelle. (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche). L'autre jour, la mariée de la noce bretonne était une grand-mère en costume et Mme le Maire avait cousu son écharpe et préparé son discours.

Tout le monde participe. Tout le monde est heureux.

Ils ont leur carte d'adhérent, ils sont chez eux de la même manière *mercredi* à la salle Gounod, 14 h 30 (rue des Ecoles), des petits groupes se réunissent pour jouer aux cartes, faire des jeux, de menus travaux, etc.

Le *vendredi*, de 14 h 30 à 17 heures, dans le Haut de St-Cloud, 98, rue de la Porte-Jaune, un autre club est né: plus culturel, plus calme, on y joue aux cartes certes, mais on y assiste aussi à la projection d'un film commenté sur Israël... on y prend quelques livres qu'on emporte chez soi, en attendant que la Bibliothèque pour tous qui s'y installe (lundi, mercredi, 14 h 30 - 18 heures) apporte un plus grand choix de livres. Une autre fois, l'Union Féminine Civique et Sociale vient donner une information sur les élections très appréciée.

Une animatrice kinésithérapeute indique chaque fois à ceux que les douleurs tourmentent un tas de petites astuces qui empêchent l'ankylose de s'installer et rendent les mouvements moins difficiles.

A la même adresse un club de bridge est ouvert tous les mardis ainsi qu'un club de belote à 14 h 30. Il est également ouvert à tous.

Vous tous dont la solitude est lourde à porter, venez profiter de la chaude amitié de ces clubs. Apportez-leur vos compétences, vos idées, vos suggestions. Vous serez les bienvenus.

Calendrier des matinées récréatives du dimanche: 8 et 29 avril, 13 mai (27, sortie théâtrale organisée par la Municipalité), 3 et 24 juin.

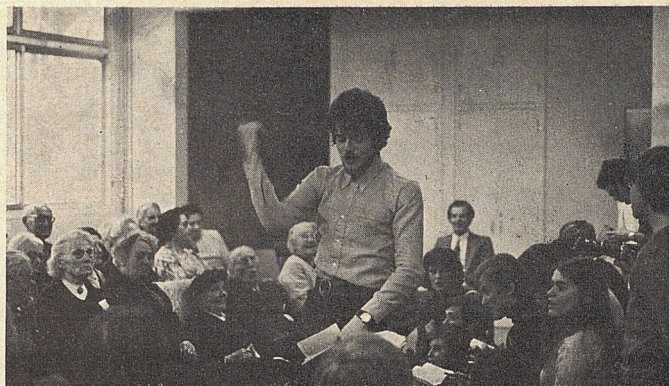
## FRERES DES HOMMES

### 50 jeunes au service d'un million d'hommes

Frères des hommes envoient des volontaires, tous bénévoles, pour animer des actions de développement dans les pays du Tiers-Monde. Ils ne sont qu'une cinquantaine, qui ont déjà rendu l'espoir à des milliers d'hommes en Asie, en Afrique, et en Amérique Latine.

Une poignée de jeunes gens de 21 à 28 ans, mais des hommes résolus, qui croient au développement et qui obtiennent des résultats incroyables, grâce au soutien de l'amitié et aux dons que rassemblent les membres de leur association restés dans nos pays.

Ils présenteront un très beau reportage sur leurs réalisations en Inde, au Brésil et en Haute-Volta le JEUDI 5 AVRIL A 21 HEURES AU REGENT. Il ne fait pas de doute qu'un public nombreux se passionnera pour le com-



bat victorieux que ces équipes de jeunes mènent contre la faim, et les encouragera à poursuivre et étendre leur action déjà très remarquable, en faveur du développement.

Frères des Hommes, Association sans option politique ni religieuse. Maison de l'Amitié, 6, place Sully, 92210 Saint-Cloud. Tél. 602 25.69. C. C. P. Paris 6.35.

## ENQUETE FORMATION DE LA MAISON DE L'AMITIE

### Projet du centre clodoaldien de formation

A la suite de l'article publié dans le précédent Bulletin Municipal (n° 127, décembre 1972), de nombreux animateurs hautement qualifiés ont spontanément offert leurs services et cela est bon et encourageant.

Par contre, les réponses d'auditeurs n'affluent pas. Nous nous sommes interrogés pour connaître les raisons de ce mutisme.

Notre information est incomplète; il faut préciser un point capital:

1. COURS DU SOIR. Ces cours municipaux, publics et gratuits, auront lieu le soir, de 18 h à 22 h 30 et le samedi matin, de 8 h à 12 h 30.

2. Lorsque les réponses à l'enquête seront assez nombreuses pour justifier l'ouverture de certains cours, des dispositions seront prises pour faire agréer le Centre Clodoaldien par les autorités compétentes (Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, Conservatoire National des Arts et Métiers, Formation Professionnelle des Adultes, Commissions Paritaires Nationales et Départementales de Formation Permanente, etc.). A ce moment-là les auditeurs qui le désireront pourront personnellement faire participer leur employeur au dédommagement de leurs heures de travail. Il ne pourra s'agir que d'un nombre restreint d'auditeurs puisque les horaires des cours ont été choisis précisément en-dehors de la journée normale du travail.

3) A QUI S'ADRESSENT LES COURS ? Les auditeurs devront avoir plus de 18 ans et justifier d'un niveau de formation suffisant (certificat d'études primaires, cours d'alphabétisation). En particulier, les auditeurs étrangers devront présenter un certificat présenté par l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrants (Maison de l'Amitié) justifiant d'une connaissance suffisante de la langue française.

Notre conclusion sera: préparez-vous à être formés, autrement dit avant toute formation il y a une mise en train nécessaire afin de remettre en ordre les connaissances générales. Renseignez-vous, écrivez à la Maison de l'Amitié, qui s'efforcera de répondre à chaque cas particulier.

Nous faisons imprimer des questionnaires « auditeurs » et « animateurs » chacun sur une

feuille séparée. CES QUESTIONNAIRES SERONT A LA DISPOSITION DES PERSONNES INTERESSEES A LA MAIRIE (BUREAU DES HOTESSES) ET A LA MAISON DE L'AMITIE.

## CERCLE FEMININ D'AMITIE EUROPEENNE

Au cours de la saison 1972-1973, les activités du C.F.A.E. furent très animées. Les conférences, aux sujets éclectiques mais toujours européens, furent régulièrement suivies par ses nombreuses et fidèles adhérentes qui ont toujours grand plaisir à se retrouver dans la salle Goethe de l'Ecole allemande:

— M. MALLET, Directeur-Adjoint du Service d'Information des Communautés Européennes à Paris, traita de « la Communauté européenne en 1973 », année capitale puisque de l'élargissement.

— Sous les auspices de l'Institut culturel italien, le Docteur VASTA, Conseiller Technique à l'O.C.D.E., traça « le profil politique et économique de l'Italie d'aujourd'hui ».

— Le Professeur Léopold MOLLE, Professeur de Pharmacologie à l'Université libre de Bruxelles, Expert auprès de la Pharmacopée Européenne, développe les aspects souvent méconnus mais combien préoccupants de « la pollution alimentaire, pharmacomanie et toxicomanie ».

— Le Professeur Karl HAMMER, Directeur-Adjoint de l'Institut historique allemand à Paris, et S.A. le Prince Paul MOUROUSY parlèrent de deux Européens avant la lettre: l'un, de l'architecte HITTORF et de son rôle dans les transformations de Paris sous le Second Empire, l'autre, du poète Emile VERHAEREN.

— Enfin, dernière manifestation avant Pâques, placée sous le double patronage de l'Ecole de Musique de Saint-Cloud et du Cercle Féminin d'Amitié Européenne, le Deller Consort, à Stella Matutina, dirigé par le célèbre contre ténor anglais Alfred DELLER.

Si les conférences représentent l'une des activités principales du C.F.A.E. car la plus facilement accessible à toutes, le but essentiel reste les RENCONTRES.

— En septembre dernier, vingt dames de Saint-Cloud se rendirent à FRASCATI. Lors de l'Assemblée Générale, deux d'entre elles, pour qui c'était le premier voyage, firent part avec enthousiasme de ce qu'avait été, pour elles, cette première expérience.

— Dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire du Traité franco-allemand, vingt-cinq Clodoaldiennes sont invitées à se rendre à BAD-GODESBERG, début mai, pour fêter le 10<sup>e</sup> anniversaire de la première visite des dames de Saint-Cloud aux dames allemandes.

Ces voyages « officiels » nouent et maintiennent des relations amicales qu'approfondissent les rencontres familiales et les échanges d'enfants.



## DIVERS

### PROTEGEONS NOS ENFANTS

Afin d'assurer la sécurité des enfants de l'Ecole Maternelle, nous avons installé dans le bas de la rue Hébert, des feux de signalisation.

Bon nombre de Parents d'élèves sont, à juste titre, scandalisés lorsqu'ils voient des automobilistes qui, sachant qu'il n'y a pas de voies transversales, brûlent ce feu à 70 ou 80 kms à l'heure.

Nous avons demandé au Commissariat une surveillance particulière. En trois jours, aux heures de rentrées scolaires, 21 infractions ont été relevées.

Au cours de cette surveillance, un gardien de la Paix a été renversé et est encore immobilisé, une épaule fracturée.

Nous mettons en garde les automobilistes dont l'inconscience risque d'avoir les conséquences les plus graves. M. le Commissaire Principal de Police, sera, d'accord avec nous, d'une sévérité inflexible.

### BILAN D'UNE ANNEE D'ACCUEIL A SAINT-CLOUD

Le lundi 6 février, le Foyer des Sportifs, 33, quai Carnot, accueillait en sa salle de conférences quelques 45 hôtesses, représentant les six quartiers de notre ville.

Mme FOURCADE retraçait le rôle de l'Hôtesse auprès des nouveaux arrivants. Puis elle donnait la parole à Mme CHOISET, Présidente de la Maison de la Jeunesse et de la Culture. Mme OSSUDE, Présidente de la Maison de l'Amitié, et Mme FAUQUENOT, Conseiller Municipal, nous entretenaient respectivement de leurs travaux. Enfin, M. GAUDICHON, que nous remercions de s'être dérangé, nous donnait un aperçu très précis des projets de circulation intérieure et extérieure.

Dans l'année 1971-1972, l'accueil de Saint-Cloud aura reçu environ 475 familles et dès les quatre premiers mois de 1972-1973, 243 nouvelles familles étaient accueillies, c'est dire son rôle essentiel. Certaines hôtesses ont ouvert leur foyer à des personnes isolées, et leur fit partager leurs repas. L'Accueil a donc pris tout son sens et n'est utile que dans la mesure où il signifie contact, amitié et chaleur humaine.

Beaucoup de Clodoaldiens se plaignent du manque de discipline des propriétaires dont les chiens ne sont pas tenus en laisse et qui salissent les trottoirs de la Ville.

Amis des chiens que nous sommes, nous insistons pour qu'un effort soit tenté, de manière que nos jardins publics et nos trottoirs soient épargnés !

## A propos de l'organisation judiciaire

Le canton de Saint-Cloud est toujours dans le ressort du Juge d'Instance de Versailles.

« En ce qui concerne les procédures dépendant du Tribunal de Grande Instance, le Tribunal de Nanterre, qui n'a pas encore sa composition complète, est compétent seulement pour les affaires dépendant de la Chambre de la Famille, notamment les divorces et séparations de corps, du Tribunal pour enfants, de la Chambre Correctionnelle chargée de juger les majeurs impliqués dans les mêmes affaires que des mineurs et les auteurs de certains délits concernant la famille (non représentation d'enfants, abandon de famille, adultère, etc.) ainsi que pour les affaires d'expropriation, de pensions militaires, et de contentieux de la Sécurité Sociale.

Les autres causes restent provisoirement de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Versailles ».

Casiers Judiciaires :

Les demandes d'extrait de casier judiciaire, pour les personnes nées à Saint-Cloud, doivent être faites au Tribunal de Versailles.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous ne sommes pas en mesure de connaître tous ceux de nos concitoyens qui viennent d'être nommés ou promus dans un Ordre National.

Nous nous faisons un plaisir de citer ici ceux dont les noms nous ont été signalés par leurs associations ou par leurs amis.

Nous prions les clodoaldiens que nous semblons, bien involontairement, oublier, de nous excuser. Nous souhaitons être informés aussi complètement que possible et nous remercions dès maintenant ceux qui nous y aideront.

### LEGION D'HONNEUR

Par décret du 7 février 1973 au titre du Ministère de la Défense Nationale.

Grand Officier : M. Félix BRUNAU.

Commandeur : M. BOUCLY.

Par décret du 22 décembre 1972.

Officiers : Docteur BOURDIN, M. Roger CLIMAUD.

Officiers : M. Pierre BARTHELEMY, M. Georges REPPOL.

Chevalier : M. Alain VALAS.

### ORDRE NATIONAL DU MERITE

Nous avons relevé avec plaisir dans le « Journal Officiel » que les clodoaldiens dont les noms suivent ont été promus ou nommés dans l'Ordre National du Mérite.

Par décret du 11 décembre 1972 au titre du Ministère de la Défense Nationale :

Officier : M. Jules MARESCAUX.

Chevalier : M. Marcel MASSAT.

Par décret du 13 décembre 1972 au titre du Ministère du Développement Industriel et Scientifique :

Officier : M. Bernard LAYER.

au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

Chevalier : MM. Jacques DEFONTENAY - Eugène PATRY.

Chevalier : M. André BARADEAU.

au titre du Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité

Sociale :

Commandeur : M. Roger MACE.

Chevalier : M. Pierre HARDY.

au titre du Ministère des Transports :

Chevalier : M. Philip JEFFORD.

au titre du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Chevalier : M. Jean-Baptiste PESNEAUD.

Nous sommes heureux d'adresser à tous nos vives félicitations pour cette distinction dont ils ont fait l'objet.

### PALMES ACADEMIQUES

Par décret du 1<sup>er</sup> février 1973, au titre du Ministère de l'Economie et des Finances.

Chevalier : M. Louis BAUDOIN.

au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement

Rural :

Chevalier : M. Guy CHAZELLES.

au titre du Ministère du Commerce et de l'Artisanat :

Officier : Mlle Simone BIDAULT.

Chevalier : M. Pierre LE PELLETIER de Waillemont.

### ORDRE DU MERITE AGRICOLE

Par arrêté du 25 janvier 1973 :

Chevalier : M. Bernard LEVEQUE.



# Sports

## Premier Cyclo-Cross de la ville de St-Cloud

Le dimanche 11 février, dans l'enceinte du stade du carré St-Jean, le premier cyclo-cross organisé par la jeune section cycliste de l'U.A.S. Saint-Cloud a remporté un sympathique succès.

Le parcours utilisant au mieux les possibilités nombreuses de ce magnifique ensemble sportif que gère le Conseil Général des Hauts-de-Seine, rendu sélectif par les pluies torrentielles de la veille permit l'organisation de 3 épreuves qui se déroulèrent sous un ciel très clément.

L'épreuve réservée aux vétérans était remportée par Vancauwembergke de l'Association sportive de Renault-Flins devant Michel Bertin de l'Union sportive du Métro, le clodoaldien Christian Chartier de l'U.A.S. se classant 6<sup>e</sup>.

L'épreuve de la catégorie junior était remportée par José Ramos de A.S.R.F. devant Philippe Savant du C.C.P.V. Le junior Dominique Chartier de l'U.A.S. se classait 5<sup>e</sup>.

Le circuit réservé aux seniors comportait 10,400 km les participants de 3 clubs de l'U.S.M.T., de l'A.S.R.F. et de l'U.C.B. venus nombreux devaient animer l'épreuve qu'un public sportif était venu encourager. Pierre Théobald, de l'Union Sportive du Métro, remportait l'épreuve en 38 minutes 54" devant Michel Decarsin du V.C.B.S.

Une amicale remise des prix et coupe organisée par la section cycliste réunissait ensuite concurrents, dirigeants des clubs, participants, organisateurs et personnalités locales parmi lesquelles on notait M. Jean-Pierre Fourcade, Maire de Saint-Cloud, Mme Simone Brunau et MM. R. Bassinet, M. B. Cuny, E. Marcorelles, Maires-Adjoints et de nombreux conseillers municipaux, M. Jacques Baumel, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, M. Duris, commissaire de la Fédération cycliste internationale, M. Rohou, chef du bureau des sports, M. R. Monsel, M. Zaragoza, responsable du stade du carré St-Jean.

Après la remise des coupes et des prix, un sympathique vin d'honneur était servi à tous. Les dirigeants des clubs visiteurs satisfaits d'une organisation qui se révéla impeccable jusque dans ses moindres détails (vestiaires, douches, service médical...) promettaient de revenir nombreux lors du prochain second cyclo-cross.

Félicitations au groupe actif des cyclistes de Saint-Cloud en pleine renaissance. Nous rappelons que chaque dimanche matin les cyclistes de tous âges et de toutes forces se réunissent à 8 heures devant l'église Stella Matutina pour une randonnée dominicale dont le parcours est dosé suivant les possibilités de chacun. Les routes et chemins de nos parcs, de nos bois environnants vous attendent...



## NATATION

De nombreux jeunes Clodoaldiens ont participé à la deuxième journée de la Médaille dans les Hauts-de-Seine qui se déroulait dans les piscines de Suresnes et de Montrouge. Certains se sont distingués :

### Garçons

Au 100 m crawl, 3<sup>e</sup> B. RIGAUD (né en 1963).

Au 100 m brasse, 13<sup>e</sup> P. FAUQUENOT (né en 1961).

Au 100 m crawl, 17<sup>e</sup> P. VERGAND (né en 1961).

### Filles

Au 100 m crawl, 10<sup>e</sup> A. NOGARD (née en 1963).

Au 100 m brasse, 5<sup>e</sup> V. ROSSET, 11<sup>e</sup> N. JAMIN (nées en 1961).

Au 100 m crawl, 1<sup>re</sup> C. BECHET, 14<sup>e</sup> N. GUINAUDOT (nées en 1961).

Au 200 m 4 nages, promotion garçons 1962 : 4<sup>e</sup> E. LESIMPLE.

Nous adressons toutes nos félicitations à ces futurs champions.



## SUCCES DU CROSS ANNUEL DE L'U.A.S. SAINT-CLOUD

Disputé dans le Parc de Saint-Cloud, à la Faisanderie, le traditionnel cross-country de l'U.A.S. Saint-Cloud a connu un grand succès.

Trois cent cinquante participants, membres d'une vingtaine de clubs prirent le départ de 9 h à 11 h 30. Parmi eux les athlètes de notre région se sont bien comportés car nous avons pu enregistrer quatre victoires individuelles et quatre victoires collectives chez les hommes. Notons particulièrement la deuxième place de l'U.A.S. Saint-Cloud en seniors hommes.

Ce cross comprenait 7 épreuves dont voici les résultats :

### Pour les femmes :

Catégorie cadettes, épreuve individuelle : 1<sup>er</sup> MARCEROU (E.S. Colombes). Par équipes : 1<sup>re</sup> E.S. Colombes.

Juniors, seniors, épreuve individuelle : 1<sup>er</sup> J. LE BRETON (U.S.M. Gagny). Par équipes : 1<sup>re</sup> A.P. S.A.P.

### Pour les hommes :

Minimes, épreuve individuelle : 1<sup>er</sup> P. DUMAND (A.S.M.C.). Par équipes : 1<sup>re</sup> A.S.M.C.

Cadets, épreuve individuelle : 1<sup>er</sup> HUBERT (W.H.). Par équipe : 1<sup>re</sup> W.H.

Juniors, épreuve individuelle : 1<sup>er</sup> A. COHIN (A.C.B.B.). Par équipes : 1<sup>re</sup> W.H.

Seniors, épreuve individuelle : 1<sup>er</sup> ROUX (A.S. M.C.). Par équipes : 1<sup>re</sup> A.S.M.C.

Vétérans, épreuve individuelle : MARTINEZ (Gagny). Par équipes : pas de classement.

Le challenge ANTONAT qui se disputait dans le cross junior (5.000 m) a été remporté par la White Harriers de Suresnes.

Nous adressons toutes nos félicitations aux gagnants et à tous les participants.

Le samedi 2 décembre, à 17 heures, à la salle omni-sports de Saint-Cloud a eu lieu une réunion de judo.

Sur l'invitation de la section Judo de l'U.A.S. St-Cloud et de l'Association sportive de la Police des Hauts-de-Seine, plus de trois cents personnes ont rempli les gradins de la salle des sports de la piscine. Parmi les personnalités, nous avons remarqué la présence de M. Paul GALES, Sous-Préfet de Boulogne,



L'équipe de football de l'U.A.S. St-Cloud

M. Jacques BAUMEL, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, M. J.-P. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, M. MICHAUD, Directeur Départemental de la Police, M. NECTOUX, Attaché au Cabinet de M. le Préfet de Police, M. HARDY, Inspecteur Départemental à la Jeunesse et aux Sports, le Dr TOTY, Maire-Adjoint chargé des Sports, MM. PO-DEUR et ROUSSEL respectivement Président et Président honoraire de l'U.A.S. St-Cloud.

Une centaine de judokas (scolaires, hommes, dames) sélectionnés parmi les 190 licenciés de l'U.A.S. St-Cloud ont montré la vitalité de cette section sportive au cours d'une brillante démonstration de mouvements de base, combats souples, katas.

L'équipe de judo du Racing-Club de France, Championne de France, a mis en évidence ses grandes possibilités avec ses internationaux dont plusieurs champions de France, face aux judokas de Saint-Cloud et de la police dans des combats très spectaculaires, exécutés dans le meilleur esprit sportif.

Au cours de la deuxième partie, une démonstration de karaté par deux champions de la police fut particulièrement appréciée.

Fut également très chaleureusement applaudi le Docteur BRONDANI, médaille de bronze toutes catégories aux Jeux Olympiques de MUNICH.

Le Dr TOTY, Maire-Adjoint chargé des Sports, prit la parole pour féliciter les athlètes et en particulier le Docteur BRONDANI pour son brillant comportement aux Jeux de MUNICH. Il remercia chaleureusement M. de PLINVAL qui quitte la Présidence de la section Judo, d'avoir grâce à son dévouement et à son impulsion amené cette section à son niveau actuel. Il exprime sa confiance au nouveau Président M. MASSON et à toute l'équipe de judo de Saint-Cloud.



## ÉTAT CIVIL

du 20 novembre 1972 au 6 février 1973

### NAISSANCES

Sont nés 3, place Silly

Sandra Dominique Sylvie **Wiame** - Cédric Pierre Jean **Michon** - Nolwenn Anna-Gaël **Thierry** - Nicolas David **Langot** - Aline Gisèle Alice **Proust** - Joséphine **Espada** - Philippe Marie François **de Sorbier de Pognadoresse** - Laure Sonia **Carlon** - Bénédicte Jeanne Jacqueline **Ferrières** - Alexandre Robert Raymond **Voorons** - Serge Manuel **Machado** - Sabrina **Heimig** - Stéphanie Sylviane **Perrod** - Carina **Martinez** - Sonia **Le Baron** - Arnaud Clotaire **Mahieu** - François **Cano** - Marc **Monvoisin** - Auguste Christian **Essissima** - Jean-François Christian Yannick **Fleuriel** - Cyril Charles Jean **Redon** - Sabine Isabelle **Scopsi** - Filipe **Antonio** - Frédéric Thomas Pierre **Marcheschi** - Florence Marie Josiane **de Sevin** - Edmondo Julien Angelo Biago **Calo** - Aude Karine **Fredieu** - Franck Maurice **Boesel** - Julia **Vazquez** - Patrick **Joséphine** - François Henri **Roseau** - Bernard Georges **Lousada** - Sandra Elisabeth **Neyroud** - Mohamed **Yamani**.

Sont nés 6, rue de la Porte Jaune

Myriam Céline **Coninx** - Agnès Catherine Léa **Ragot** - Alexandre-Ludovic Georges **Eloy** - Laurent Gérard Alain **Pérusin**.  
212 naissances dont 39 Clodoaldiens.

### DECES

Maurice Pascal Eugène **Thielas**, 58 ans - Madeleine Louise **Loiselet**, épouse **Poitel**, 52 ans - Paul Louis Edouard **Gayte**, 58 ans - Suzanne Anna **Gervais**, Vve **Robert**, 81 ans - Elise Louise Charlotte **Ricq**, 88 ans - Marcel Pierre **Raynaud**, 84 ans - Raymond Jean **Waget**, 24 ans - François Louis Marie **Bénot**, 69 ans - Roger Félix **Gauthier**, 63 ans - Joséphine **Rebet**, Vve **Vincent**, 76 ans - Claire **Moulas** Vve **de Lehelle d'Affroux**, 85 ans - Jean-Paul **Mathieu**, 61 ans - Julienne **Coviaux**, Vve **Blondeau**, 78 ans - Giuseppe **Di Paolo**, 56 ans - Edouard **Neval**, 74 ans - Marie **Durand**, Vve **Dumas**, 87 ans - Robert Jean **Lacoste**, 69 ans - Jean Henri **Gautherie**, 64 ans - Italia Colomba **Zaniol**, Vve **Berardi**, 82 ans - Samuel Marcel **Idier**, 90 ans - Joséphine Bernardine **Schmidt**, Vve **Werbilla**, 91 ans - Marie **Aublanc**, Vve **Besse**, 94 ans - Germaine Marguerite **Marquet**, 83 ans - Lucie Euphrosine Rose **Orta**, Vve **Dangla**, 93 ans - Aline Jeanne **Barrier**, Vve **Pinot**, 77 ans - François Marie **Nicoli**, 73 ans - Paul **Jean**, 66 ans - Denise **Caillo**, 87 ans - Pierre Marie **Defains**, 81 ans - Janine Laure Rachel Bernard **Franck**, épouse **Schiller**, 64 ans - Benjamin **Fradelizi**, 2 mois - Marie-Christine Annie **Weill**, 24 ans - Emile **Echivard** - Giuseppe **Ricci**, 74 ans - Maria Rosa **Goday**, épouse **Puigjaner**, 55 ans - Denise Gabrielle **Meunier**, Vve **Vast**, 86 ans - Marguerite Marie Joseph **Odie**, épouse **Broche**, 64 ans - Emma **Moïse**, Vve **Brull**, 84 ans - Marie Emmanuelle **Mecary**, 1 an

- Claudine **Loudenot**, Vve **Bouiller**, 80 ans - Jacqueline **Hallion**, Vve **Courtot**, 72 ans - Jeanne **Bouvard**, Vve **Cattelain**, 79 ans - Edouard **Gibert**, 78 ans - Caroline **Passinger**, Vve **Rigoni**, 78 ans - Joan Mary **Henstridge**, Vve **Leforsonney**, 58 ans.  
155 décès dont 45 Clodoaldiens.

### MARIAGES

Jean Régis Nicolas Marcel Jacques **Staricky** et Brigitte Solange Lucie Marthe **Boivin** - Henri Pierre Marc **Thro** et Christine Josiane **Le Jeune** - Jean-Claude Daniel Jacques **Loriaux** et Marie-Thérèse Germaine **Pichot** - Luis **Queiros da Silva** et Maria Isabel **Da Conceicao Silva** - Jean François Marie **Roy** et Christine **Bourgeois** - Henri Marie Joseph Charles Gabriel **Valette** et Evelyne Renée Marcelle **Hérison** - Emmanuel Henri **Neveux** et Anne Marie **Bénédicte Pison** - Yves Guy **Dubois** et Ghislaine Simone Annie **Chambrelan** - Didier Jules Albert **Gay** et Claudette Emilienne Aurélie **Boudinot** - Bernard Louis **Bonnet** et Jessie Lee **Lamb** - Henri **Wroblewski** et Anne-Marie Jeanne **Vincent** - Jacques Jean Alexis **Loubeyre** et Arielle Marie-Claude **Depagnat** - Jean Pierre Michel **Roberjot** et Josiane **Souper** - Gérard Yves **Renner** et Catherine Jacqueline Germaine **Bertrand** - Raymond Marcel **Boudier** et Mary Teresa **O'Neil** -

Christian Marie Jacques **Gouyon** et Annie Camille Elisabeth **Yovanovitch** - Henri Jean **Barthalan** et Chantal **Cauquetoux** - Alain Robert **Joly** et Annie Claudine Christiane **Bailly** - Daniel Guy **Piazza** et Sylvie Marie-Claire **Sagol** - Olivier **Peccoux** et Marie-Claude Danièle **Mahieux** - Jean-Claude Paul Louis **Courtade** et Anny Jeanne Mireille **Fastelli** - Christian **Benchetrit** et Thérèse Marie Jeanne Mireille **Ménard** - Bernard Pierre Henri Marie **Ridet** et Evelyne Marie Bernadette **Rigolet** - Gérard Georges Joseph **Tenoux** et Agnès Marguerite **Ventelon** - Dominique Claude Victor **Roizot** et Catherine Monique Louise **Le Ray** - Pierre Marie Pascal **Marini** et Laurence Andrée Françoise **Tampon-Lajarriette** - Marcel Jean François **Carteron** et Jeanne Renée **Plazanet** - Bernard Jô Simon **Kalfa** et Marie Claire Dina **Elbaz** - Daniel Maurice **Gaucher** et Danièle Michelle Julienne **Voisin** - Jean-Jacques Bernard André **Blanchemain** et Jocelyne Irène Alberte **Niel** - Lino **Soavi** et Maria-Luísia **Viviani** - Francis Marius Alexandre **Foin** et Christiane **Graziani** - Christian Jean Louis **Vaysse** et Maria Isabel **Peireira** - Carol Francis **Girard** et Dominique Paule Elise **Alabert** - Edouard **Amar** et Danièle **Nordmann** - Luiz **Dos Santos** et Maria de Lurdes **Rodrigues Nunes** - Gilles **Deloutre** et Marcelle **Louvet**.

### NECROLOGIE

Le Docteur François NICOLI n'est plus. Il nous a quittés subitement comme il l'avait prévu, chez lui, en pleine activité, comme il l'avait souhaité, simplement et discrètement, aussi comme il avait vécu.

C'est de bouche à oreilles qu'on a appris son décès le 8 janvier, son départ pour la Corse le jeudi 11 après mise en bière. Le dimanche 14 une messe simple était dite à Saint-Joseph l'Artisan sur l'initiative d'un Père de la paroisse alors qu'on devait apprendre que la veille même l'inhumation de notre cher Docteur avait lieu à AZZANA, dans son pays.

C'est aux Côteaux qu'il exerça durant plus de quarante années. Beaucoup de ses vieux clients étaient venus assister à la levée du corps.

Curieuse figure que cet homme de science, droit, parlant peu, lisant beaucoup, au courant de toutes les nouveautés médicales, appréciant le calme.

Il vivait uniquement pour ses malades. Tous ses clients jeunes et vieux estimaient sa compétence, la rapidité et la sûreté de son diagnostic, et sa rudesse parfois. Il était bon sans vouloir le faire paraître ; il était aussi généreux.

Sa mort fut une consternation dans le quartier et dans toute la ville. Il était et restera un exemple.



**FOCH - PRESSING — TEINTURERIE**

Nettoyage à sec Maison fondée en 1855 Service  
Libre-service **J. LE GOFF** Blanchissage  
**Ameublement - Tapis**

11, av. du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. 602-65-98

**Pianos R. Dieffen**

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION  
18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-84  
Entretien gratuit après vente

**VOTRE OPTICIEN**

**BOUCHETARD**

Ancienne Maison TINLOT

**Verrès de contact**

En libre choix - Ouvert de 9 h à 19 h 30 sans interruption  
9, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-49

**HUGUAL**

30, rue ROYALE - Saint-Cloud

tel. 602 03 20

**ARCHITECTURE**

**D'INTERIEUR**

62, av. Théophile GAUTIER (16<sup>e</sup>)

tel. 288 33 87 - 527 87 03

**PENATES**



**POMPES GUINARD**

**TOUS MATERIELS DE POMPAGE - TOUS DEBITS - TOUTES PRESSIONS**

40, RUE DE FOUILLEUSE 92 214 SAINT-CLOUD Tél. : 603 82 35 - 603 86 52

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

**M. ESTEVES & Cie**

Carrelage - Terrassement - Démolition

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

41, r. S-Vincent, SAINT-CLOUD ☎ 603-87-47 - 603-83-83

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation lumineuse - Eclairage public

**R. TRILA**

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

**VOLVO**  
**DAF**  
**D.L.M.C.**

CONCESSIONNAIRE

**Garage LONGCHAMP - CARNOT**

69 bis quai Carnot  
92 - SAINT-CLOUD Tél. 602-46-25

*Laboratoires Franay*  
*Tirages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. 602-10-00

**"REYMA"**

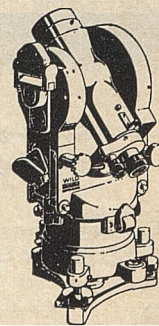
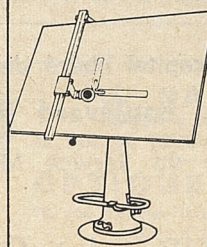
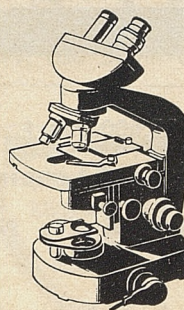
*Vous présente sa collection  
parmi les meilleures marques*

**GIL COUTIN**  
**CAROLINE ROHMER**

Les jerseys **SAINT-JOSEPH**  
**TRICOSA — TIMWEAR**

Habille jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 602-55-21



**WILD** paris

86 route de Saint-Cloud  
92 RUEIL-MALMAISON  
Tél. : 967-71-00 (+) 967-73-00





## Agence DELAUNAY S.A.R.L. au capital de 20.000 francs

### Transactions Immobilières

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements

113, bd de la République — SAINT-CLOUD  
Tél. 603-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32

## PAUL DAHL

Équipement de freinage à air comprimé  
Contacts électriques

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD Tél. 602-09-45

## ARTOS FRANCE

MATERIEL TEXTILE

54, rue de la Porte Jaune - 771.70.13 - SAINT-CLOUD



61, boulevard Sénart

92 - SAINT-CLOUD

825-68-23 602-21-86

### MARBRE SERVICE — Céramique

PROVENANCE

France  
Grèce  
Italie

POSE

Dallage  
Revêtement

Dépositaire

CERDISA - CISA  
PIEMME  
CERAMIQUE  
DE PROVENCE  
EXCLUSIVITE  
BUREAUX

GROS - DETAIL | Staff - Faux plafond

HALL D'EXPOSITION - BUREAUX  
Entrée libre

## Bois et Menuiserie de Montretout

Menuiserie industrielle

Portes croisées

Croisées

Bloc Porte

Porte d'entrée

Porte de garage

Volets

Fer - Bois - Plastique

dépositaire Placard KZ

Fenêtre de toiture

Devis gratuit

E<sup>ts</sup> ROTHE

2, rue Joseph Leguay

92-SAINTE-CLOUD

Tél. 603-83-57

Fermé le Lundi

### Bois au détail

DÉCOUPE DE PANNEAUX SUR MESURES

FABRICANT VOILETS AMÉRICAINE - VOILETS SUR BARRES



PEINTURE - DECORATION

VITRERIE

RAVALEMENTS

PAPIERS PEINTS

## BALAC S.a.

17, rue du Docteur-Desfossez

92 - SAINT-CLOUD

602-58-89



## Société Générale

la banque de notre temps

2.000 AGENCES

BUREAU DE SAINT-CLOUD REPUBLIQUE

2, avenue Foch - Tél. 602-68-30

BUREAU DE SAINT-CLOUD CLEMENCEAU

6, rue Dailly - Tél. 602-28-35

BUREAU DE SAINT-CLOUD COTEAUX

7, avenue de Longchamp - Tél. 602-16-13

BUREAU DE GARCHES - MARECHAL JOFFRE

28-30, avenue du Maréchal-Joffre - Tél. 970-44-37

Prochainement, ouverture du bureau de Garches « Verboise »

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI<sup>e</sup>) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 602-03-97

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes



PEINTURE — DECORATION

## Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 605-98-11 - A partir du 2<sup>e</sup> semestre 1972 - 602-67-35

### AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER M<sup>e</sup> DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS  
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

2, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-66-87

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

## C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-48-71

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

## E<sup>t</sup> S<sup>rs</sup> A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD  
Tél. : 603-80-77

### CHAUFFAGE CENTRAL PLOMBERIE

Anciens Ets H. DURON

170, rue Tahère  
SAINT-CLOUD  
603-81-66

## P. HERTEMAN

GAZ MAZOUT

Devis gratuits  
Etudes de financement

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

## Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-65-35 - 602-65-36

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

## J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD

Tél. : 602-05-73

## LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur

14, rue de l'Eglise - 602-04-14

113, Galerie Shopping de la Colline

SAINT-CLOUD 602-23-67

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



## Sté BATICERAM

MAÇONNERIE générale - Béton armé  
CARRELAGES - Mosaïques - Dallages  
MOQUETTES - Sols plastiques

54, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-39-77

ENTREPRISE GENERALE  
DE MENUISERIE  
Charpente - Escalier - Parquet - Agencement

## Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD Tél. : 602-43-67

ENTREPRISE GENERALE

## CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie

Béton armé

10, rue du Camp-Canadien

SAINT-CLOUD

Tél : 603-71-71

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME  
PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

## COIFFEURS BIOSTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

## MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

ENTREPRISE PAYSAGISTE

## A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26

SURESNES



**Hillway**

Galerie Marchande  
Les Bureaux de la Colline de 92210 Saint-Cloud 602.27-44

Ouvert du Lundi au Samedi

**Rok**

Centre Commercial  
8, Rue Saint-Léger 78100 Saint-Germain-en-Laye 963.05-23

Ouvert le Dimanche matin



La gaieté du «  
PRINTEMPS  
chez

**papounet**»

Spécialiste du vêtement d'enfant  
de la naissance à 16 ans

15, rue de l'Eglise - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-93

RADIO - TELEVISION - DISQUES  
dépannage toutes marques

**TELE . GOUNOD**

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tél. 602 et 603-45-18

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

*Le Régent*

*Cinéma d'Art et d'Essai*

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 602-19-80

**MINI-SHOP**

21 bis rue gounod st cloud 92  
tél. 602 21.56

prêt à porter féminin  
gadgets

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche  
SAINT-CLOUD  
602-45-40 - 602-62-15

Pour tous vos achats de voiture  
Pour toutes réparations

**RENAULT** 



Le 1<sup>er</sup> juillet 1972 Saint-Cloud est devenu la capitale nationale du tapis. Du moins est-il logique de le penser puisque les « Tapis et Moquettes de France » y ont installé leur siège social et qu'ils constituent la 1<sup>re</sup> organisation française spécialisée. Pour recevoir confortablement chaque Clodoaldien une salle d'exposition a spécialement été aménagée dans laquelle toutes les productions de l'industrie occidentale et de l'artisanat oriental sont présentées. Des conditions circuit-direct très spéciales seront de plus consenties à tout acheteur domicilié à Saint-Cloud.

TAPIS - MOQUETTES - TAPIS  
D'ORIENT - SAVONNERIES -  
TAPISSERIES D'ART MURAL -  
REVÊTEMENTS DE SOL ET  
MURS TEXTILES ET PLASTIQUES

INSTITUT  
NATIONAL  
DU TAPIS



**TAPIS & MOQUETTES  
DE FRANCE**

5, AVENUE CAROLINE

92 - SAINT-CLOUD — Tél. 602-63-30

NOTA ; ENGAGEONS LIVREURS, MAGASINIERS, DACTYLO, VENDEURS, REPRÉSENTANTS, MÉTREURS